

# ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS ET AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DEPUIS L'OCCUPATION

## DES VILLES ET TERRITOIRES DES PROVINCES DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU PAR LES TROUPES DE LA COALITION RDF-M23/AFC ET LA SITUATION SECURITAIRE DANS LA PROVINCE DE L'ITURI



- *Mobilisation citoyenne*
- *Plaidoyer pour l'implication de la femme dans le processus de paix post conflit*



*« Monitoring sur les atteintes aux droits humains et au droit international  
humanitaire dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri »*

Une publication de CEMEA CONGO asbl

Email : cemeaco\_rdc@outlook.fr

Tél : +243811462169

© CEMEACO asbl, tous droits réservés

#### Equipe de rédaction

Emmanuel KAZADI TSHISHIKU, Coordonnateur

Longin NSIMBA YOKA, Analyste

Yvon DITULEKILA VUVU, Chargé de Suivi et Evaluation

Judith MUJINGA KANYINDA, Experte en Genre

David LOBO, Encadreur psychosocial

Ephraïm AMISSO MOKOLE, Chargé de communication

Jules Grâce KALANDA, Rédacteur

Moïse KABONGO KABAMBA, Secrétaire

#### Infographie

Yvon DITULEKILA VUVU

**ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS ET AU DROIT  
INTERNATIONAL HUMANITAIRE DEPUIS L'OCCUPATION**

DES VILLES ET TERRITOIRES DES PROVINCES  
DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU PAR LES TROUPES  
DE LA COALITION RDF-M23/AFC ET LA SITUATION  
SECURITAIRE DANS LA PROVINCE DE L'ITURI

# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE.....	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	5
1. INTRODUCTION.....	7
2. MÉTHODOLOGIE.....	8
2.1. RÉSEAU DE COLLECTE .....	8
2.2. SOURCES D'INFORMATION .....	8
2.3. VÉRIFICATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES.....	8
2.4. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE.....	9
2.5. CONTRAINTES ET LIMITES.....	9
3. CONTEXTE HISTORIQUE DU CONFLIT.....	10
3.1. RACINES DU CONFLIT .....	10
3.2. PREMIÈRE GUERRE DU CONGO (1996-1997) .....	10
3.3. DEUXIÈME GUERRE DU CONGO (1998-2003) .....	11
3.4. OCCUPATIONS DE LA VILLE DE GOMA .....	11
3.5. SITUATION DE LA PROVINCE DE L'ITURI .....	12
4. VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS HUMAINS ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE .....	13
4.1. PROVINCE DU NORD-KIVU .....	14
A. ÉCHANTILLON DES EXACTIONS RAPPORTÉS.....	14
B. CAS DES VIOLATIONS FAITES SUR LA FEMME .....	20
C. ENROLEMENT FORCE DE JEUNES ET ENFANTS .....	23
4.2. PROVINCE DU SUD-KIVU .....	23
4.3. PROVINCE DE L'ITURI.....	35
5. IMPACT DE LA CRISE SÉCURITAIRE SUR L'ÉDUCATION ET LA SANTE DANS LES VILLES ET TERRITOIRES DES PROVINCES DU NORD KIVU, SUD KIVU ET ITURI.....	40
5.1. IMPACT SUR LE SYSTEME EDUCATIF, LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET LA DESCOLARISATION .....	40
5.2. IMPACT SUR LE SYSTEME DE SANTE, LES STRUCTURES SANITAIRES ET LES EPIDEMIES .....	41
6. SITUATION DES DEPLACEMENTS INTERNES ET DES REFUGIES A L'EST.....	43
7. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VIOLATIONS.....	45
7.1. ZONES OCCUPEES PAR LA COALITION RDF - M23/AFC .....	45
7.2. RESSOURCES MINIERES DES ZONES OCCUPEES PAR LA COALITION RDF-M23/AFC .....	46
8. RESSOURCES NATURELLES ET CYCLE DE L'ÉCONOMIE DE GUERRE.....	47
8.1. LA CARTOGRAPHIE DU "SCANDALE GÉOLOGIQUE" .....	47
8.2. LES MÉCANISMES DE LA PRÉDATION ÉCONOMIQUE.....	47
8.3. LES DÉFIS DE LA TRAÇABILITÉ ET DE L'INNOVATION.....	48
8.4. LES COÛTS COLLATÉRAUX : ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ.....	48
8.5. SYNTHÈSE DES FLUX ÉCONOMIQUES.....	48
9. ANALYSE JURIDIQUE DES VIOLATIONS COMMISES DANS L'EST DE LA RDC.....	49
9.1. CADRE JURIDIQUE APPLICABLE.....	49
9.2. QUALIFICATION DES CRIMES DE GUERRE .....	49
9.3. QUALIFICATION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE .....	49
9.4. RESPONSABILITE PENALE INDIVIDUELLE ET COMMANDEMENT .....	50
9.5. COMPETENCE ET PRECEDENTS JURISPRUDENTIELS.....	50
9.6. ORIENTATION VERS L'ACTION JUDICIAIRE.....	50
10. RESPONSABILITES DES ACTEURS .....	51
10.1. RESPONSABILITE DES GROUPES ARMES ET ACTEURS NON ETATIQUES.....	51
10.2. RESPONSABILITES DES ÉTATS DE LA REGION .....	51
1. LE RWANDA.....	51

2. L'UGANDA.....	51
3. RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....	51
4. RESPONSABILITE DE L'ÉTAT CONGOLAIS.....	52
5. IMPLICATIONS STRATEGIQUES POUR LES POURSUITES DEVANT LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES.....	52
<b>11. CONCLUSION.....</b>	<b>53</b>
<b>12. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>54</b>



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

Le présent rapport s'inscrit explicitement dans la continuité du précédent monitoring citoyen, dont il prolonge et approfondit l'analyse, avec pour objectif de documenter de manière rigoureuse et actualisée l'évolution d'une crise sécuritaire et humanitaire persistante dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Dans la continuité directe des faits précédemment établis, ce rapport met un accent particulier sur la poursuite et la transformation des exactions attribuées notamment aux troupes de la coalition RDF et M23/AFC, ainsi qu'aux dynamiques d'ingérence et de participation de certains pays voisins de l'Est, dont le rôle continue d'alimenter l'instabilité régionale.

Alors que le précédent rapport couvrait principalement la période critique de janvier à août 2025, marquée par des offensives majeures contre les villes de Goma et Bukavu, le présent document s'attache à analyser les évolutions postérieures, en mettant en lumière la persistance des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire dans les zones sous influence ou occupation. Il met en évidence une continuité préoccupante des pratiques documentées, notamment les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires, les actes de torture, les violences sexuelles systématiques, ainsi que les atteintes ciblées contre des acteurs de la société civile.

Le champ géographique de l'analyse a été élargi aux provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, afin de refléter avec davantage d'exhaustivité l'ampleur réelle de la crise dans l'ensemble de l'Est de la République Démocratique du Congo. L'intégration de la province de l'Ituri se justifie par la convergence des dynamiques de violence observées, notamment la multiplication des attaques contre les populations civiles, l'intensification des déplacements forcés, la fragmentation accrue des groupes armés et la détérioration continue des conditions humanitaires.

Dans ces provinces, les populations civiles continuent de subir de graves violations, dont plusieurs présentent les caractéristiques de crimes internationaux. Il s'agit notamment d'exécutions sommaires, de violences sexuelles à grande échelle, du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, de pillages systématiques, ainsi que de destructions d'infrastructures civiles essentielles, y compris des établissements de santé, des écoles et des sites de déplacés. Ces violations s'inscrivent dans une logique de contrôle territorial, de prédation des ressources et de répression des voix perçues comme hostiles.

En outre, la situation demeure marquée par une instabilité institutionnelle persistante, une mise en œuvre fragile des mécanismes de paix régionaux et internationaux, ainsi qu'une incertitude quant au retrait effectif des forces étrangères et de leurs supplétifs. Cette dynamique contribue à entretenir un climat d'insécurité généralisée et à compromettre les perspectives de stabilisation durable.

Sur le plan humanitaire, les conséquences restent alarmantes, avec des déplacements massifs et prolongés de populations, une pression accrue sur les capacités d'accueil des zones relativement sécurisées, et une dégradation continue de l'accès aux services sociaux de base. La destruction des infrastructures publiques et l'effondrement partiel de l'autorité de l'État dans certaines zones aggravent davantage la vulnérabilité des populations affectées.

Ainsi, ce rapport, fruit des efforts concertés des membres d'un réseau d'organisations de la société civile dénommé CEMEACO — engagés dans la défense des droits humains,

la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éducation à la citoyenneté, la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie – s'inscrit dans une démarche de documentation continue, visant non seulement à assurer le suivi des violations précédemment recensées, mais également à alerter sur leur persistance et leur évolution. Il réaffirme l'urgence d'une réponse coordonnée, cohérente et durable, tant au niveau national qu'international, en vue de garantir la protection effective des civils, de lutter contre l'impunité et de favoriser un retour progressif à la paix et à la stabilité dans l'Est de la République Démocratique du Congo.



# 1. INTRODUCTION

---

La région orientale de la République Démocratique du Congo (RDC) constitue un espace stratégique majeur au cœur de la région des Grands Lacs africains, à la croisée des dynamiques sécuritaires, économiques et géopolitiques régionales.

Elle se distingue à la fois par l'abondance exceptionnelle de ses ressources naturelles – parmi les plus riches au monde, notamment en minerais stratégiques – et par sa position géographique charnière, en interface avec plusieurs États voisins, ce qui en fait un carrefour d'échanges mais également de tensions et de convoitises.

Paradoxalement, cette richesse constitue l'un des facteurs structurels de l'instabilité chronique qui caractérise cette partie du territoire national. Depuis plusieurs décennies, et plus particulièrement depuis 1996, l'Est de la RDC est le théâtre de conflits armés prolongés, complexes et multiformes, impliquant une diversité d'acteurs aux intérêts souvent divergents et imbriqués. Ces conflits mobilisent à la fois des forces gouvernementales, des groupes armés locaux, des mouvements rebelles transnationaux, ainsi que des acteurs régionaux, dont certains interviennent directement ou indirectement dans la dynamique du conflit.

Dans la continuité des cycles de violences documentés, notamment ceux impliquant les troupes de la coalition RDF et M23/AFC et d'autres acteurs armés soutenus ou liés à des intérêts extérieurs, la région demeure marquée par une fragmentation sécuritaire persistante, une militarisation accrue des territoires et une compétition violente pour le contrôle des ressources et des zones stratégiques.

Les conséquences humaines de ces conflits sont dramatiques et durables. Ils ont entraîné des millions de morts, des déplacements massifs et répétés de populations civiles, ainsi que des violations graves, massives et systématiques des droits humains et du droit international humanitaire. Les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, en paient le plus lourd tribut à travers les violences sexuelles, les exécutions sommaires, les enlèvements, le recrutement forcé et la destruction de leurs moyens de subsistance.

Face à cette situation, les organisations de la société civile occupent une place centrale et indispensable. Elles jouent un rôle déterminant dans la documentation rigoureuse des violations, la collecte de témoignages, l'alerte précoce et la sensibilisation tant au niveau national qu'international. Leur engagement contribue non seulement à rendre visibles des réalités souvent sous-documentées, mais également à lutter contre l'impunité, à promouvoir la redevabilité des acteurs impliqués et à plaider en faveur de mécanismes efficaces de protection des civils et de consolidation durable de la paix.

Le présent rapport s'inscrit dans une dynamique de veille et de documentation continue, visant à éclairer les décideurs, les partenaires et l'opinion publique sur la persistance et l'évolution des violences dans l'Est de la République Démocratique du Congo, tout en renforçant les efforts de plaidoyer pour une réponse coordonnée, structurelle et durable à cette crise prolongée.

## 2. MÉTHODOLOGIE

---

Ce rapport s'appuie sur une méthodologie rigoureuse qui articule collecte de données de terrain, analyse documentaire et mécanismes renforcés de vérification, dans un contexte sécuritaire particulièrement contraignant. Il s'inscrit dans la continuité du dispositif instauré par le CEMEACO depuis janvier 2025 pour documenter les graves violations des droits humains dans les zones affectées, en particulier celles imputées aux troupes de la coalition RDF - M23/AFC et aux autres groupes armés (ADF, CODECO, ZAÏRE, etc.).

### 2.1. RÉSEAU DE COLLECTE

Un réseau de 95 acteurs relais de collecte des données (ARCD) a été mobilisé dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, dont 55 déployés dès la phase initiale (45 hommes et 10 femmes). Issus des communautés locales, ces acteurs disposent d'une connaissance approfondie du contexte et d'une expérience avérée en collecte de données en zones de conflit.

Ils couvrent notamment les villes de Goma et Bukavu, ainsi que les territoires de Nyiragongo, Masisi, Rutshuru, Lubero, Walikale, Walungu, Kalehe et Kabare, auxquels s'ajoutent la province de l'Ituri, la ville de Bunia et les territoires d'Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa. Agissant dans des conditions sensibles, ils ont respecté des protocoles stricts de sécurité et documenté des violations graves, notamment des assassinats, enlèvements, violences sexuelles, actes de torture, extorsions, pillages, destructions d'infrastructures et atteintes aux libertés fondamentales.

### 2.2. SOURCES D'INFORMATION

Les données proviennent de sources multiples permettant une analyse croisée et contextualisée :

- Témoignages directs de victimes et de témoins
- Observations de terrain
- Données issues de structures médicales et humanitaires
- Analyses documentaires (textes juridiques nationaux et internationaux, accords de paix, résolutions internationales)

Ce dispositif a été complété par l'élaboration de directives opérationnelles de collecte et par des actions de plaidoyer menées par le CEMEACO.

### 2.3. VÉRIFICATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations collectées ont été centralisées au niveau d'une cellule de supervision chargée de leur vérification, traitement et consolidation. Un processus strict de triangulation a été appliqué afin de garantir la fiabilité des données.

Seuls les faits observés directement ou confirmés par plusieurs sources crédibles ont été retenus, tandis que les informations non vérifiables ou partisans ont été exclues. Un mécanisme de revérification a également été mis en place, impliquant un retour des données vers les acteurs relais pour validation finale, garantissant ainsi leur exactitude et leur cohérence.

## 2.4. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

La couverture géographique s'inscrit dans une logique de continuité et d'élargissement. Les zones déjà suivies – notamment Goma, Bukavu, Uvira ainsi que les territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi, Lubero, Walikale, Kalehe, Walungu et Kabare – ont continué de faire l'objet d'une documentation régulière, permettant un suivi de l'évolution des violations dans le temps.

À ce dispositif s'ajoute désormais la province de l'Ituri, intégrée en raison de la recrudescence des violences qui y sont observées, notamment les attaques contre les civils, les affrontements entre groupes armés ainsi que le pillage et l'exploitation illicite des minerais et autres ressources naturelles. Cette extension permet de mieux refléter l'ampleur et la complexité de la crise dans l'ensemble de l'Est de la RDC.

## 2.5. CONTRAINTES ET LIMITES

La collecte des données s'est déroulée dans un cadre fortement contraint sur le plan sécuritaire et opérationnel. Les acteurs relais évoluent dans un environnement exposé à des risques élevés, notamment des violences armées, des menaces et des intimidations de groupes armés, en particulier dans les zones sous influence de la coalition RDF - M23/AFC et les groupes armés affiliés (ADF, CODECO, ZAÏRE, CRP, etc.).

L'accès à certaines zones demeure limité en raison du contrôle territorial, de la présence de checkpoints et de la réticence des populations à témoigner par crainte de représailles. À cela s'ajoutent des interruptions de communication, la circulation de rumeurs et des difficultés de vérification dans un contexte de désinformation. La pression psychologique résultant de l'exposition prolongée à la violence représente un défi majeur pour les acteurs relais.

Malgré ces contraintes, les mécanismes mis en place ont permis de produire des données fiables, cohérentes et représentatives des réalités observées sur le terrain.

CEMEACO asbl

### 3. CONTEXTE HISTORIQUE DU CONFLIT

---

#### 3.1. RACINES DU CONFLIT

Le conflit dans l'Est de la République Démocratique du Congo ne peut être compris comme une simple suite de rébellions locales ou d'affrontements communautaires. Ses racines plongent dans une histoire plus longue de déstabilisation politique, de manipulation des identités, de militarisation transfrontalière et de compétition pour le contrôle des ressources stratégiques.

Le génocide rwandais de 1994 constitue un tournant majeur : il provoque un exode massif de réfugiés vers l'Est du Zaïre, mais aussi l'implantation des forces armées mêlées aux civils dans des camps rapidement devenus des espaces de repli, de reconstitution militaire et de circulation des armes. L'incapacité de l'État zaïrois à contrôler son territoire, aggravée par la crise terminale du régime de Mobutu, a ouvert un vide de souveraineté dans lequel se sont engouffrés des acteurs régionaux, des réseaux politico-militaires et des intérêts économiques extérieurs.

Cette situation n'est pas seulement le produit de faiblesses internes. Elle s'inscrit aussi dans une logique internationale où la RDC, riche en ressources minières, a été progressivement transformée en espace d'influence, de prédation et de guerre par procuration. Dans cette perspective, la crise congolaise apparaît comme le résultat d'un enchevêtrement d'intérêts locaux, régionaux et internationaux, où les populations civiles ont servi de variables d'ajustement dans des stratégies qui les dépassent largement.

#### 3.2. PREMIÈRE GUERRE DU CONGO (1996-1997)

La première guerre du Congo ne fut pas seulement une révolte contre un régime affaibli ; elle constitua aussi une opération géopolitique de grande ampleur. L'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), soutenue par le Rwanda et l'Ouganda, a servi de véritable véhicule militaire à la recomposition du pouvoir au Zaïre. Sous le prétexte de neutraliser les menaces venues des camps de réfugiés et des ex-Forces armées rwandaises, cette offensive a permis le renversement de Mobutu et l'installation du Président Laurent-Désiré Kabila. Mais derrière le discours de libération se profilait déjà une logique plus large : sécurisation des frontières orientales, installation d'alliances régionales durables, et accès à des zones riches en ressources naturelles.

Le départ du Président Mobutu ne peut donc être compris seulement comme une victoire interne des forces congolaises. Il s'inscrit dans une reconfiguration internationale plus vaste, marquée par la fin de la guerre froide, l'affaiblissement des anciens soutiens du régime et l'émergence de nouveaux alignements diplomatiques. Plusieurs analyses ont souligné que certaines puissances étrangères, notamment occidentales, ont accompagné ou toléré cette transition, au nom de la stabilité régionale, sans mesurer ou sans vouloir mesurer les conséquences à long terme pour la souveraineté congolaise.

Cette phase inaugure un cycle où les changements de pouvoir à Kinshasa sont de plus en plus liés à des jeux d'influence extérieurs plutôt qu'à une construction politique endogène solide.

### 3.3. DEUXIÈME GUERRE DU CONGO (1998-2003)

La deuxième guerre du Congo révèle avec encore plus de netteté la profondeur de la crise congolaise. En opposant plusieurs États africains et une multitude de groupes armés, elle a transformé le territoire congolais en un champ de confrontation régionale. Ce conflit, souvent qualifié de « guerre mondiale africaine », n'a pas seulement provoqué des pertes humaines massives ; il a aussi institutionnalisé une économie de guerre dans laquelle le contrôle du territoire, des axes de transport et des gisements miniers est devenu un enjeu central.

Dans cette guerre, la fragmentation du pays a servi les intérêts de nombreux acteurs. Des forces rebelles soutenues de l'extérieur ont occupé des zones entières, tandis que les armées étrangères, officiellement présentes pour des raisons de sécurité ou de défense, ont souvent contribué au pillage des ressources et au maintien d'un état d'instabilité chronique. La souveraineté congolaise a été gravement amputée, et les accords de paix successifs n'ont pas totalement démantelé les réseaux politico-militaires hérités de cette période. En ce sens, la deuxième guerre du Congo n'a pas seulement été un conflit armé : elle a posé les bases d'une gouvernance militarisée et d'une insécurité durable dans l'Est du pays.

### 3.4. OCCUPATIONS DE LA VILLE DE GOMA

Les occupations répétées de Goma doivent être analysées comme des épisodes emblématiques de la crise structurelle de l'Est congolais. La prise de la ville par le RCD en 1998, puis par le M23 en 2012, et plus récemment les offensives liées au M23/RDF, montrent que Goma n'est pas seulement un enjeu militaire local : elle constitue un point névralgique où convergent les intérêts sécuritaires, économiques et diplomatiques. Sa position géographique, sa proximité avec le Rwanda et son rôle d'accès aux territoires riches du Nord-Kivu et Sud-Kivu en font un objectif stratégique majeur.

Ces occupations ne sont pas le fruit du hasard. Elles résultent de la faiblesse persistante de l'État congolais, de l'infiltration de réseaux armés transfrontaliers, et de la capacité de certains acteurs régionaux à instrumentaliser des groupes locaux comme relais d'influence. Dans cette configuration, le Rwanda a souvent été accusé de jouer un rôle décisif dans l'encadrement, le soutien ou la réactivation de certaines rébellions, tandis que d'autres puissances et partenaires internationaux ont été critiqués pour leur passivité, leurs ambiguïtés diplomatiques ou leur incapacité à imposer une réponse cohérente à la crise. Il serait toutefois réducteur de limiter la responsabilité à un seul acteur : la déstabilisation de la RDC résulte d'un système plus large où s'entrecroisent intérêts sécuritaires, complicités régionales, rivalités économiques et défaillances internes.

Les conséquences pour les populations sont particulièrement lourdes. À chaque occupation, Goma subit des déplacements massifs de civils, des destructions d'infrastructures, des ruptures dans l'approvisionnement, une aggravation des

violences sexuelles, une paralysie des services publics et une précarisation accrue de la vie quotidienne. À cela s'ajoute un traumatisme collectif durable, nourri par l'impression d'abandon, l'impunité des auteurs et la répétition des crises. En définitive, Goma incarne à la fois la vulnérabilité de l'État congolais et l'ampleur des enjeux régionaux qui continuent de façonner le destin de l'Est de la RDC.

### 3.5. SITUATION DE LA PROVINCE DE L'ITURI

La province de l'Ituri est le résultat d'un conflit ancien enraciné dans les rivalités foncières et identitaires entre communautés, notamment Hema et Lendu, aggravées lors de la Deuxième guerre du Congo. Malgré les accords de paix, les causes structurelles – accès à la terre, exploitation des ressources, faiblesse de l'État – n'ont jamais été résolues, favorisant la reconstitution de milices et la reprise des violences à partir de 2017. Cette instabilité s'est renforcée par une dynamique de déstabilisation régionale marquée par la circulation des groupes armés, la porosité des frontières et les recompositions sécuritaires dans l'Est du pays. Des acteurs locaux ont ainsi été alimentés par les rivalités communautaires et les intérêts économiques, tandis que des ingérences extérieures, impliquant notamment le Rwanda et l'Ouganda, ainsi que des réseaux politico-militaires congolais, ont contribué à amplifier et instrumentaliser les tensions.

À cette conflictualité locale et régionale s'ajoute désormais une dimension transnationale avec l'activisme des *Allied Democratic Forces (ADF)*, affiliés à l'*État islamique*. Bien que l'Ituri ne soit pas historiquement un foyer Djihadiste, ces groupes ont profité du vide sécuritaire pour étendre leurs opérations, menant des attaques particulièrement violentes contre les civils et s'inscrivant dans une stratégie de terreur revendiquée par la branche africaine de l'État islamique. L'inaction ou les limites des réponses nationales et internationales ont également contribué à l'enracinement de cette crise, transformant l'Ituri en un espace où se superposent violences communautaires, rivalités régionales et menace terroriste, rendant toute stabilisation durable particulièrement complexe.

CEMEACO asbl

#### 4. VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS HUMAINS ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

---

Les populations de l'Est de la République Démocratique du Congo vivent depuis longtemps dans un climat d'insécurité marqué par des violences récurrentes et des déplacements forcés. Depuis l'occupation du Nord-Kivu et du Sud-Kivu par le Rwanda et ses supplétifs du M23, malgré les tentatives de paix non encore concluantes, les violences se sont intensifiées et ont touché davantage de familles, y compris en Ituri.

L'occupation des villes et territoires du Nord-Kivu et Sud-Kivu par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC et les exactions continues en Ituri se sont transformées en un réquisitoire contre l'humanité, où la stratégie de terreur a délibérément choisi de profaner les sanctuaires et de briser les piliers spirituels du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri. Les édifices religieux, censés offrir un ultime refuge, sont devenus des théâtres de carnage. Le massacre de l'église 8ème CEPAC de Kagando, le 25 mai, illustre cette barbarie : 11 fidèles y ont été fauchés en plein culte, transformant un lieu de paix en un site de désolation. Cette haine des symboles s'est poursuivie avec l'incendie criminel d'églises, comme en Ituri, visant à effacer toute trace de cohésion sociale et de réconfort moral pour les survivants.

Le personnel ecclésiastique, protecteur traditionnel des communautés, a été directement pris pour cible dans une volonté manifeste de décapitation sociale. L'assassinat brutal du Pasteur J. Mandela et de son épouse, ainsi que le saccage de la résidence de leaders de la société civile comme Jean-Claude Bambanze, démontrent que le statut de berger spirituel ne confère plus aucune protection face aux groupes armés. En s'attaquant aux prêtres et aux pasteurs, les assaillants ne visent pas seulement des individus, mais cherchent à annihiler l'autorité morale qui maintient encore debout les populations meurtries.

Parallèlement, une violence basée sur le genre, abjecte et systématique, s'est déployée comme une arme de guerre. Les données de Tambi/Kaira et de Binza révèlent que les femmes ont payé un tribut disproportionné, étant souvent les premières victimes des exécutions lors des massacres ruraux. Au-delà des meurtres, la déportation forcée de centaines de femmes vers le Rwanda et les mutilations à la machette signalées contre de jeunes filles à Kagando soulignent une volonté de détruire la dignité et l'avenir même de la communauté. Ces attaques ciblées contre le sacré et le genre constituent des violations flagrantes du droit international, marquant une volonté délibérée de déstructurer la société congolaise dans ses racines les plus profondes.

Il est donc important de présenter les cas documentés afin d'illustrer l'ampleur et l'aggravation de la crise.

#### 4.1. PROVINCE DU NORD-KIVU

Les exactions documentées révèlent en première ligne une implication directe et structurée des éléments de la coalition RDF/M23-AFC, caractérisée par des opérations militaires offensives ciblant les populations civiles. Ces actions incluent des bombardements indiscriminés sur des zones habitées et des camps de déplacés, des exécutions sommaires, des assassinats ciblés de leaders communautaires, d'intellectuels et de civils ordinaires, ainsi que des enlèvements suivis de tortures ou d'exécutions. À cela s'ajoutent des destructions massives de biens civils, notamment l'incendie systématique de villages entiers, l'occupation illégale de propriétés privées et des déplacements forcés de populations. Les pratiques de recrutement forcé, y compris d'enfants et de jeunes, ainsi que les violences sexuelles et les traitements inhumains, témoignent d'une stratégie de contrôle coercitif du territoire et de la population.

##### A. ÉCHANTILLON DES EXACTIONS RAPPORTÉS

- En date du 10 septembre 2025, deux civils, Shukuru Kajorite et Baba Bora, ont été tués à Kashuga Centre, groupement de Bashali Mokoto, suite aux conflits internes de la coalition RDF-M23/AFC.
- En date du 10 septembre 2025, Isidore Baibonge et Félix Sadiki ont été tués à Goma. Christian Mutokambali a été arrêté sous prétexte de collaboration avec les FARDC
- En date du 24 septembre 2025, plusieurs civils ont été bombardés à Chanjikiro, localité Mulema, groupement Kisimba, secteur des Wanianga, territoire de Walikale. 35 personnes ont été tuées, notamment Jamari Mulindu Kameru, Albert BAGO Musamaria, Kakule, Furaha Mwaina, Makelele Mwaina, Gustave Munihire Paluku, Mianitse Baylanda, Kabira Sibatakane, Yvette Kahindo, et d'autres résidents de Chanjikiro. Par ailleurs, 57 maisons ont été incendiées par les éléments des RDF-M23/AFC : 20 à Kihuma (localité Bulwa), 27 à Kibarangiriro et 37 à Kiba suite aux affrontements avec les groupes Wazalendo. 14 personnes ont été blessées et 41 otages ont été emmenés à Buleusa.
- En date du 25 septembre 2025, le pasteur Ngorora Banga, de la Communauté des Églises Baptistes du Congo-Est (55e CEBCE), a été assassiné dans son village à Rugashari par les RDF-M23/AFC.
- En date du 25 septembre 2025, dans le secteur d'Osso Banyungu, localité de Kaandja, trois civils ont été tués, dont Théophile Ntamubano Rubungira, âgé de 50 ans, dépouillé de ses biens et violemment battu.
- En date du 28 septembre 2025, Gad Niyomugaba Nkamiye, âgé de 20 ans, a été porté disparu et retrouvé mort dans le lac Kivu, simulant une noyade.
- En date du 28 septembre 2025, l'agent de sécurité Shirambere Bikanaba a été enlevé à Bulengo, ville de Goma, par des éléments des RDF-M23/AFC.
- En date du 29 septembre 2025, Bauma Bataana alias Baba Kilos, notable local et agent de l'Hôpital Général de Référence de Masisi, a été assassiné dans le village de Piki.

- En date du 1<sup>er</sup> octobre 2025, le corps de Shirambere Bikanaba a été retrouvé décapité dans le quartier Bulengo à Goma.
- En date du 3 octobre 2025, Muhindo Kakondi a été enlevé à l'hôpital de Kirumba et conduit à la prison du même lieu pour supposer collaboration avec les Wazalendo.
- En date du 18 octobre 2025, Shoga Kawege, originaire de Busanza, a été retrouvé mort dans un champ à Nyabugogo, territoire de Rutshuru.
- En date du 19 octobre 2025, Venias et Iranzi Mukwe ont été tués par balles lors d'échanges de tirs à Nyange, groupement de Bashali Mokoto, territoire de Masisi.
- En date du 30-31 octobre 2025, trois civils, dont une femme, ont été tués à Kimoka, chefferie des Bahunde. Victimes : Marcus Makeri Rwangindi, Kyahi Mawazo et Mukufi Mbapfu Kasarani.
- En date du 1<sup>er</sup> novembre 2025, vingt-deux maisons ont été incendiées à Hanika et Kanage, groupement de Bukombo, chefferie de Bwito.
- Au mois de novembre 2025, à Kigaligali, 60 agriculteurs ont été tués et 40 motos incendiées par des militaires rwandais pour suspicion de collaboration avec les FDLR.
- En date du 4 novembre 2025, David Benji, chauffeur de taxi à Goma, arrêté et fouetté par les RDF-M23/AFC, est décédé à l'hôpital.
- En date du 10 novembre 2025, deux civils, BIZIMANA et MBAJE HIGIRO, ont été tués à la baïonnette à Duwani.
- En date du 30 novembre 2025, un véhicule Fuso chargé de marchandises à destination de Goma a été incendié à Kashalira, Bwito, par la coalition RDF-M23/AFC.
- En date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, Rodrigue (surnommé Dicap) et David ont été abattus à l'avenue TMK alors qu'ils rentraient d'un match de football.
- En date du 4 décembre 2025, Rachid Kazadi, ancien journaliste, et Merveille Kano ont été assassinés à Katsiru, territoire de Rutshuru.
- En date du 7 décembre 2025, Marie, jeune fille enlevée et violée, a été retrouvée morte dans le quartier Majengo, commune de Karisimbi.
- En date du 12 décembre 2025, le Centre de Santé de Ngoholo et d'autres structures sanitaires ont été pillés à Karambi, zone de Birambizo.
- En date du 14 décembre 2025, le père du pasteur Semahame de la CEPAC Bushobyo a été assassiné à Buranda. À Butalongola, une maison a été incendiée et des biens détruits.

- Du 14 au 15 décembre 2025, deux civils, Dogo Gaspari Mangobo et Dieudonné Mushindaji Kashishi, ont été tués à Kimoka, groupement Kamuronza, chefferie de Bahunde.
- En date du 16 décembre 2025, sept civils ont été massacrés à Kabizo, village de Butalongola : Shukuru Semanza, Mvukiyehe Bucumbi, Siyeri Nzarigendana, Wiringiye Rukara, Mihembero Saje, Mukutano et Kirenge. Deux personnes, Sadiki et le fils de Nzimenyera, sont portées disparues. Les faits ont été perpétrés par des éléments sous le commandement du colonel Éric des RDF-M23/AFC.
- En date du 17 décembre 2025, à Bukombo, la NSCC a dénoncé les attaques répétées des RDF-M23/AFC contre les structures sanitaires.
- En date du 21 décembre 2025, à Lusogha et Buheri, plus de 209 maisons ont été pillées et détruites par des éléments des RDF-M23/AFC.
- En date du 22 décembre 2025, au port de Goma, des éléments des RDF-M23/AFC ont maltraité des voyageurs en provenance d'Idjwi.
- En date du 24 décembre 2025, Para Nshakabyanga, 25 ans, a été tué à bout portant à son domicile à Buhen, groupement de Bashali Mokoto, territoire de Masisi, par des éléments des RDF-M23/AFC.
- En date du 24 décembre 2025, Kasereka Murandya Joseph a été arrêté à son domicile à Katsinga, territoire de Lubero, puis conduit à Kirumba pour suspicion de collaboration avec les Wazalendo.
- En date du 26 décembre 2025, à Kilambo et Burangiza, groupement de Bashali Mokoto, territoire de Masisi, les éléments du M23/AFC ont pillé les biens de la population et emporté quinze vaches.
- En date du 28 décembre 2025, Habimungu Nuwayo, 25 ans, a été tué par balles à son domicile à Mirangi, chefferie de Bwito, groupement Mutanda, territoire de Rutshuru, lors d'une incursion armée des RDF-M23/AFC sous le commandement du colonel autoproclamé Gakufe.
- En date du 28 décembre 2025, une incursion armée à Birundule, groupement Kanyabayonga, chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru, a causé la mort de Monsieur Kambale et blessé deux enfants.
- En date du 28 décembre 2025, un jeune homme de 19 ans a été tué à Kiguri, village du groupement Buvira, territoire de Nyiragongo, lors d'un cambriolage perpétré par les RDF-M23/AFC.
- En date du 28 décembre 2025, à Mirangi (Rutshuru), Monsieur Habimungu Nuwayo a été tué par balle lors d'une incursion armée des RDF-M23/AFC.
- En date du 28 décembre 2025 : Monsieur Honneur David Safari, acteur de la société civile, a été enlevé puis abandonné les yeux bandés à Nyantende.

- En date du 31 décembre 2025, Kisuba Muhima Dasiva a été arrêté et torturé dans le quartier Himbi, avenue Walikale, ville de Goma, après avoir subi des menaces.
- En date du 31 décembre 2025, à Goma, Monsieur Kisuba Muhima Dasiva a été arrêté puis torturé par des éléments de la coalition RDF/M23-AFC.
- En date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un employé de la station de pompage d'eau de Goma a été publiquement torturé et frappé par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC pour avoir réclamé son salaire.
- Entre décembre 2025 et janvier 2026, de nombreux cas d'exécutions, tortures, viols, enrôlements forcés et enlèvements ont été documentés, notamment concernant Chance Zawadi Fitina, Boutros Kabumba Mazanga, MBILIZI AMISI Jemima, Dévotte, Kakule Makutano, Victorine Uwamahoro, Elda Hakizimana Ineza, Justin Banyanga, Placide Ntahorutaba, ainsi que plusieurs autres civils ; plusieurs cas documentés d'exécutions, tortures, viols, enrôlements forcés et enlèvements ont concerné notamment MBILIZI Amisi Jemima, Chance Zawadi Fitina, Boutros Kabumba Mazanga, Dévotte, Kakule Makutano, Victorine Uwamahoro, Elda Hakizimana Ineza, Justin Banyanga et Placide Ntahorutaba.
- En date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à Goma, un agent de la REGIDESO a été publiquement torturé pour avoir réclamé son salaire.
- En janvier 2026, Madame Zawadi Fitina Chance a été torturée après avoir résisté à une tentative de viol.
- En date du 7 janvier 2026, Boutros Kabumba Mazanga, 44 ans, marié et père de huit enfants, a été arrêté à Bugamba, notabilité Kanzana, par un élément des RDF-M23/AFC sur instruction de Kabasha et du chef de village Bugamba. Accusé à tort de collaborer avec les FDLR, il a été détenu à l'assemblée provinciale puis transféré à Munzenze où il est torturé et risque d'être exécuté.
- En date du 07 janvier 2026, Monsieur Kabumba Mazanga Boutros a été arrêté, torturé et détenu dans des conditions inhumaines par les éléments de la coalition RDF/M23-AFC.
- En date du 10 janvier 2026, à Goma, Turunga, Madame Mbilizi, âgée de 31 ans, a été assassinée à son domicile par des éléments de la coalition RDF/M23-AFC.
- En date du 11 janvier 2026, MBILIZI AMISI Jemima, Cheffe de dix maisons, a été assassinée à Turunga, village du groupement Munigi, chefferie de Bukumu, territoire de Nyiragongo. Son corps a été déposé à la morgue de l'Hôpital Provincial du Nord-Kivu et enterré 48 heures plus tard.
- En date du 12 janvier 2026, Chance Zawadi Fitina, 28 ans, mariée et mère de quatre enfants, a été torturée à Mudja, territoire de Nyiragongo, après avoir résisté à une tentative de viol.
- En date du 13 janvier 2026, Dévotte, 36 ans, a été tuée à son domicile à Ndosho, ville de Goma, par des éléments du RDF-M23/AFC. Le même jour, Kakule

Makutano, 57 ans, a été tué à Mausa (Lubero) lors d'une attaque ayant causé au moins cinq morts.

- En date du 13 janvier 2026, à Goma/Ndosho, Madame Dévote, âgée de 36 ans, a été assassinée à son domicile.
- En date du 14 janvier 2026, Butwi Rukira, 38 ans, du village Katwa, a été victime de représailles des soldats rwandais et supplétifs du M23/AFC après une frappe des Wazalendo dans le PNVi.
- En date du 14 janvier 2026, Monsieur Butwi Rukira, âgé de 38 ans, a été victime de représailles violentes des éléments M23/RDF.
- En date du 16 janvier 2026, à Chegera (Kabare), Madame Nawiti Murhagane Rosette a été violée puis retrouvée morte le lendemain.
- En date du 18 janvier 2026, à Kituva, territoire de Masisi, Monsieur Boncho Mbimba, 28 ans, a été fouetté puis assassiné lors du couvre-feu, soupçonné de détenir une arme.
- En date du 18 janvier 2026, Victorine Uwamahoro et Elda Hakizimana Ineza, toutes deux âgées de 8 ans, du village Kiziba II, groupement Mudja, ont été violées par Paulin Chuma Bahinyuzi, 27 ans, taxateur du RDF-M23/AFC.
- En date du 18 janvier 2026, Justin Banyanga, 13 ans, et Placide Ntahorutaba, 10 ans, ont été tués par l'explosion d'une grenade abandonnée par les RDF-M23/AFC à Rwibiranga, groupement Buhumba. Justin Roka a eu la jambe amputée lors de la même explosion.
- En date du 18 janvier 2026, à Masisi, Monsieur Boncho Mbimba, âgé de 28 ans, a été fouetté puis exécuté.
- En date du 19 janvier 2026, Nziavake Kwerekwere a été enlevée à Turunga, notabilité Tungane, territoire de Nyiragongo, par les RDF-M23/AFC et conduite vers une destination inconnue.
- En date du 20 janvier 2026, Gentil Mwendapole, 32 ans, a été abattu par un agent de la police du RDF-M23/AFC à Virunga, Goma. Le même jour, Imani Karekezi, 38 ans, a été arrêté et décédé le 27 janvier 2026 à l'hôpital 'La Charité Maternelle' des suites de tortures subies en détention.
- En date du 20 janvier 2026, Ramazani Matyasi, 30 ans, marié et père de quatre enfants, a été atteint de deux balles par un défenseur local du RDF-M23/AFC à Kingarame, groupement Kibumba, territoire de Nyiragongo. Le même jour, Niyonkuru Ndoni, 17 ans, a été enrôlé de force par le RDF-M23/AFC à Rwanguba, groupement Kibati.
- En date du 26 janvier 2026, un corps féminin non identifié a été retrouvé dans un sac au bord de la route, village Kiziba I, groupement Mudja, notabilité Byangataka.

- En date du 28 janvier 2026, Akilimali Sindani Yoshua, village Turunga, groupement Munigi, notabilité Inuka, a été enlevé vers 14 h par le service de renseignements RDF-M23/AFC et conduit vers une destination inconnue.
- En date du 30 janvier 2026, Sitimu Buyana, village Nakabumbi, groupement Buhumba, a été arrêté, tabassé et transféré au Rwanda, cachot de la police de Kabuhanga, pour avoir résisté à des civils qui récoltaient de force des choux dans son champ.
- En date du 30 janvier 2026, Jospin Luanda, 21 ans, village Kiziba I, groupement Mudja, a été enlevé par le RDF-M23/AFC et conduit vers une destination inconnue, avec risque d'exécution ou d'enrôlement forcé
- Dans la nuit du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2025, à Goma, des éléments de la coalition RDF/M23-AFC ont fait incursion à l'hôpital Heal Africa, procédant à l'enlèvement de quinze personnes, dont des blessés de guerre et du personnel soignant, parmi lesquelles Frank Masema Kitambala, Kitambala Mwania Brahman, Amani Kibala Steve et Blaise Kisuba.
- En date du 08 mars 2026 à 2 heures du matin, le bureau de la chefferie de Ngweshe dans le territoire de Walungu dans la province du Sud-Kivu a été chambardé par les troupes de la coalition RDF – M23/AFC. Mais aussi, les jetons de 3.000fc pour chaque ménage circule déjà dans différents villages, nous dénonçons ce comportement de la rébellion qui vise à asphyxier la population.
- En date du 21 Mars 2026, dans la ville de Goma, on a signalé l'enlèvement vers une destination inconnue de Monsieur MAOMBI MULENGABYUMA habitant de cette même ville, son domicile est situé vers entrée président, les éléments de la coalition RDF – M23/AFC sont venu le prendre à son domicile pour l'amener vers une destination inconnue, même sa famille reste dans une confusion totale. Aujourd'hui la ville de Goma est en alerte et plusieurs jeunes vivent dans la peur à cause de l'insécurité. Les éléments de la coalition RDF – M23/AFC ciblent toujours les jeunes congolais pour des raisons non fondées.
- En date du 05 avril 2026, les éléments de la coalition RDF – M23/AFC ont fait une incursion dans la localité de Maisafi, groupement Bambo, localité Kilama, territoire de Rutshuru. Au cours de cette incursion, ces éléments armés ont commis des crimes d'une extrême gravité contre des populations civiles sans défense. Des civils qui s'étaient rendus aux champs à la recherche de vivres ont été interceptés, puis sauvagement exécutés. Bilan provisoire : 9 civils tués, dont : - 1 homme, 4 femmes, 3 jeunes filles et 1 bébé.
- En date du 06 avril 2026, le territoire de Rutshuru connaît des évènements qui ont marqués le quotidien de la population de cette contrée : L'assassinat de Monsieur Samuel Gasaro, jeune d'une trentaine d'années, dans son village natal de Bambo, où il s'était rendu pour passer les vacances de Pâques en famille. Laisant derrière lui plusieurs enfants et une femme, il était enseignant dans un établissement scolaire subventionné par *Children Voice* à Goma. Cet assassinat remet en cause une fois la capacité de la coalition RDF – M23/AFC à maîtriser ses éléments.

## B. CAS DES VIOLATIONS FAITES SUR LA FEMME

Au-delà des affrontements armés conventionnels, la période couverte par ce rapport révèle une multiplication d'actes de violence ciblés contre l'intégrité physique et morale des citoyens. Les données suivantes compilent de manière non exhaustive les cas de violences basées sur le genre ainsi que les vagues d'enrôlements forcés de jeunes et de mineurs signalés dans les groupements de Munigi, Mudja et les quartiers périphériques de Goma.

La stigmatisation sociale, l'absence de mécanismes de protection judiciaire et, surtout, la crainte de représailles directes de la part des groupes armés contraignent de nombreuses victimes et témoins au silence, entravant ainsi le signalement systématique des crimes commis.

Ces éléments factuels non exhaustifs illustrent le climat d'insécurité permanente dans lequel vivent les populations civiles sous l'emprise des forces de la coalition RDF - M23/AFC.

Date	Victime	Résidence	Lieu et Circonstances du Viol	Auteur présumé
Janvier 2025	VICT-024 (21)	Kisheke Kibati	Dans les champs à Kibati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
Janvier 2025	VICT-025 (39)	Kingarame, Kibumba	À son domicile (Kibumba).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
30/01/2025	VICT-026 (26)	Kiheru	Au champ à Kibumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
31/01/2025	VICT-027 (39)	Murambi	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
01/02/2025	VICT-028 (36)	Ndoshu	Lieu non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
04/02/2025	VICT-029 (22)	Kasenyi Munigi	À Kibumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
04/02/2025	VICT-030 (40)	Murambi	Au champ à Kibumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
08/02/2025	VICT-031 (25)	Virunga	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
09/02/2025	VICT-032 (43)	Virunga	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
10/02/2025	VICT-033 (+3 f.)	Non précisé	Au champ (Domaine).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
10/02/2025	VICT-034 (26)	Buhima	Au champ (Domaine).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
11/02/2025	VICT-035 (31)	Kasika	À domicile lors d'un pillage nocturne.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
13/02/2025	VICT-036 (26)	Kihisi Munigi	À Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
13/02/2025	VICT-037 (22)	Kaguri Kibati	Au champ.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
13/02/2025	VICT-038 (35)	Kilijiwe	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
14/02/2025	VICT-039 (35)	Kaguri Kibati	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
Février 2025	VICT-040 (19)	Kishege Kibati	À Mutaho ("Domaine").	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23

Février 2025	VICT-041 (26)	Kasenyi Munigi	Non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
Février 2025	VICT-042 (22)	Kasenyi Munigi	À Bambu.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
17/02/2025	VICT-043 (40)	Buhene Munigi	Au champ à Kahunga.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
17/02/2025	VICT-044 (35)	Rukoko Munigi	À domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
17/02/2025	VICT-045 (34)	Turunga Munigi	À Muja (Viol collectif par 5 hommes).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
18/02/2025	VICT-046 (54)	Majengo	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
20/02/2025	VICT-047 (16)	Majengo	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
21/02/2025	VICT-048 (40)	Kaguri Kibati	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/02/2025	VICT-049 (26)	Bujari Kibati	Au champ (Domaine Nyiragongo).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
25/02/2025	VICT-050 (22)	Kasenyi Munigi	Non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
25/02/2025	VICT-051 (33)	Rukoko Munigi	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
26/02/2025	VICT-052 (32)	Kasenyi Munigi	Au champ à Mudja.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/03/2025	VICT-053 (16)	Ndosho	Viol et mutilation lors d'un vol armé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/03/2025	VICT-054 (56)	Majengo	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/03/2025	VICT-055 (29)	Rukoko Munigi	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/03/2025	VICT-056 (36)	Kaguri Kibati	Non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/03/2025	VICT-057 (38)	Buhene Munigi	À Kibati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/03/2025	VICT-058 (32)	Ndosho	Au champ à Rumangabo.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/03/2025	VICT-059 (25)	Buhene Munigi	À domicile (Viol collectif).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
16/03/2025	VICT-060 (58)	Majengo	Au champ à Buhumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
21/03/2025	VICT-061 (36)	Majengo	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
22/03/2025	VICT-062 (36)	Turunga	Au champ à Buhumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
22/03/2025	VICT-063 (42)	Katalengo Munigi	À son domicile (nuit).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/03/2025	VICT-064 (39)	Majengo	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/03/2025	VICT-065 (53)	Majengo	Au champ à Kibumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/03/2025	VICT-066 (38)	Majengo	Violée puis tuée à Buhumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
24/03/2025	VICT-067 (47)	Kasika	Lors d'un pillage à domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
24/03/2025	VICT-068 (24)	Kiheru Munigi	À domicile (4h du matin).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
26/03/2025	VICT-069 (41)	Majengo	Au champ à Kibumba.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
26/03/2025	VICT-070 (22)	Non précisé	Non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23

Avril 2025	VICT-071 (17)	Mugunga	À domicile (Victime tombée enceinte).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
05/04/2025	VICT-072 (32)	Kiheru Munigi	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
10/04/2025	VICT-073 (29)	Muja	À Nyakagina.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/04/2025	VICT-074 (33)	Muja	À Kanyatsi.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
12/04/2025	VICT-075 (19)	Muja	À Kanyati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
13/04/2025	VICT-076 (40)	Majengo	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
14/04/2025	VICT-077 (41)	Majengo	À Kiwanja.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/04/2025	VICT-078 (40)	Kihisi Munigi	Au champ à Rugari.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
16/04/2025	VICT-079 (34)	Ndosho	Au champ à Rumangabo.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
16/04/2025	VICT-080 (45)	Muja	À Nyakagina.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
18/04/2025	VICT-081 (51)	Katoyi Goma	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
20/04/2025	VICT-082 (16)	Domicile	À domicile (Orpheline).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
20/04/2025	VICT-083 (26)	Muja	À Kanyatsi.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
20/04/2025	VICT-084 (23)	Muja	À Kanyati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
20/04/2025	VICT-085 (32)	Muja	À Kanyati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
21/04/2025	VICT-086 (27)	Muja	À Kanyati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
21/04/2025	VICT-087 (23)	Muja	À Nyakagina.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
21/04/2025	VICT-088 (23)	Kiheru Munigi	Non précisé.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/04/2025	VICT-089 (~20)	Goma	Violée puis tuée (Corps devant le Stade).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/04/2025	VICT-090 (26)	Bushagara Munigi	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
23/04/2025	VICT-091 (35)	Bushagara Munigi	À son domicile.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
26/04/2025	VICT-092 (25)	Muja	À Kanyati.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
27/04/2025	VICT-093 (38)	Buvira	Au champ à Kiguri.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/07/2025	VICT-094 (35)	Bujari Kibati	Au domaine (Nyiragongo).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
26/08/2025	VICT-095 (32)	Kasenyi Munigi	Au champ à Mudja (Réitération).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
15/10/2025	VICT-096 (27)	Kihisi Munigi	À Rugari (Zone tampon).	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23
14/11/2025	VICT-097	Muja	Viol collectif, +2 femmes décédées.	Éléments de la coalition RDF - AFC/M23

## C. ENROLEMENT FORCE DE JEUNES ET ENFANTS

Date	Nom de la Personne / Groupe	Âge	Origine (Village/Quartier)	Destination / Circonstances
19/05/2025	Groupe de ~280 enfants	Dès 14 ans	Ndosho / Stade CAJED	Bouclage à Karisimbi, torture et transfert à Rutshuru.
23/01/2026	Libakale Freddy Papy	34 ans	Kiziba II (Mudja)	Enrôlé de force dans la rébellion M23.
26/01/2026	Justin Nzabanita Kagonde	32 ans	Ngangi I (Munigi)	Conduit au centre de formation de Rumangabo.
30/01/2026	Aline Nzihairwa (F)	Non précisé	Turunga (Munigi)	Conduite au centre de formation de Rumangabo.

### 4.2. PROVINCE DU SUD-KIVU

- De 2023 à 2025 dans les Zones de conflit, entre 1.500 et 1.600 écoles ont été fermées, plus de 35 détruites et 536 salles de classe rasées, privant jusqu'à 1,8 million d'enfants d'éducation.
- De 2024 à 2025, dans les Zones occupées, des écoles ont été transformées en camps de déplacés (au moins 113 cas) ou occupées par des groupes armés ( $\geq 18$  cas), tandis que des milliers d'enseignants ont fui.
- À Kilomoni, 31 corps ont été découverts dans une fosse commune.
- À une date non précisée, à Mayi ya Moto, plus de 115 corps ont été découverts dans une commune, tandis qu'à Kilomoni, 31 corps ont été exhumés.
- En 2025, dans la ville d'Uvira et ses environs, les établissements de soins de santé ont été détruits et fortement endommagés, accompagnés de pillages systématiques de médicaments et d'équipements. Cette situation a entraîné une saturation des structures restantes et la résurgence d'épidémies telles que le choléra et la variole du singe dans plusieurs zones de santé (Uvira, Ruzizi, Nundu, Kimbi-Lulenge, Fizi), ainsi que la rougeole dans d'autres zones.
- Les personnes en situation de handicap ont été particulièrement exposées, en raison de l'inaccessibilité des services essentiels et de leur vulnérabilité accrue face aux engins explosifs. Plusieurs cas d'abandon de personnes à mobilité réduite ont été recensés.
- Des atteintes significatives à la vie culturelle ont été enregistrées à Uvira, marquées par la destruction de sites de mémoire et une dégradation progressive du tissu social et culturel.
- À Kabare (Cirunga), les éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), du Mouvement du 23 mars (M23) et des Forces armées congolaises (FAC) ont attaqué la cour royale de Bushi, détruisant des patrimoines culturels, des archives de l'état civil et des symboles du pouvoir coutumier du Mwami, contribuant ainsi à l'effacement des repères culturels locaux.

- Plus de 35 écoles ont été détruites et au moins 536 salles de classe démolies. En parallèle, environ 1.500 à 1.600 écoles ont été fermées, privant entre 1,6 et 1,8 million d'enfants d'accès à l'éducation, dont près de 795.000 dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu.
- Au moins 18 écoles ont été occupées par des groupes armés et plus de 113 établissements ont été transformés en sites d'accueil de déplacés, ce qui rend toute continuité pédagogique impossible.
- Des activités minières illicites ont pollué les sols et les cours d'eau, contaminant les populations, l'agriculture et les écosystèmes aquatiques avec des résidus toxiques.
- En 2025, les incursions de groupes armés dans les parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega ont violé les engagements nationaux et internationaux en matière de conservation, mettant en péril des patrimoines naturels d'importance mondiale.
- A Bukavu, des cas de pillage de véhicules privés ont été signalés, portant atteinte aux moyens de subsistance des populations et limitant leur liberté de circulation.
- Des engins et des matériaux de construction destinés à la réhabilitation des routes (RN5 et RN30) ont été pillés, compromettant ainsi les efforts de développement.
- Messieurs Murhula Mugabo Olivier, Éric Habamungu Shamamba et Antoine Balekembaka, membres de la société civile, ont été arrêtés pour avoir dénoncé les exactions commises par les forces de la coalition RDF-M23/AFC.
- Dans les Provinces, 2023-2025 –dans les Zones du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri affectées par le conflit, environ 1.500 à 1.600 écoles ont été fermées, tandis que plus de 35 établissements et 536 salles de classe ont été détruits. Entre 1,6 et 1,8 million d'enfants ont été privés d'accès à l'éducation, dont près de 795.000 au Nord-Kivu et Sud-Kivu.
- Au moins 18 écoles ont été occupées par des groupes armés et plus de 113 transformées en sites de déplacés, compromettant durablement la continuité pédagogique.
- Zones occupées, des milliers d'enseignants ont fui les zones de conflit, entraînant une désorganisation du système éducatif et une augmentation significative du taux d'abandon scolaire.
- Zones minières et aires protégées, des activités minières illégales ont entraîné la pollution des sols et des eaux, affectant la santé publique et les écosystèmes. Des cas de déforestation et de destruction d'aires protégées, notamment dans les parcs des Virunga et de Kahuzi-Biega, ont été documentés, compromettant la biodiversité.
- Des cas de pillage de biens privés, notamment de véhicules, ont été signalés, limitant la mobilité et les moyens de subsistance des populations.

- Plusieurs femmes vivant avec handicap moteur ont été victimes de viols systématiques commis par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC. Parmi elles figurent VICT-001, VICT-002, VICT-003, VICT-004, VICT-005, VICT-006, VICT-007, VICT-008, VICT-009 et VICT-010. Les faits se sont déroulés dans un contexte de fuite massive des populations, les victimes étant restées seules ou abandonnées, incapables de se déplacer.
- Au moins 157 jeunes, dont Eric Habali (16 ans), ont été enrôlés de force par les éléments de la coalition RDF-M23/AFC sous la coordination du Colonel Nsabimana Jean Claude, dans une opération structurée de recrutement forcé.
- Plus de 150 jeunes ont été enlevés puis transférés vers des centres d'entraînement militaire, notamment à Rumangabo dans le Nord-Kivu.
- Monsieur Bashige Hamuli Gloire a été arrêté, torturé puis décédé des suites de ses blessures le même jour.
- Monsieur Mazambi Mikalangado a été soumis à des actes de torture par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC.
- Madame Asifiwe Wabiwa a été enlevée puis retrouvée 72 heures plus tard avec des traces sévères de torture.
- Messieurs Murhula Mugabo Olivier, Eric Habamungu Shamamba et Antoine Balekembaka ont été arrêtés pour avoir dénoncé les exactions des groupes armés.
- Une responsable syndicale élue a été suspendue et remplacée par une structure imposée. Par ailleurs, des coupures prolongées d'eau potable ont affecté plusieurs quartiers.
- Dans les zones minières et parcs, Pollution des sols et des eaux, déforestation, destruction d'aires protégées (Virunga, Kahuzi-Biega) et perte de biodiversité ont été documentées.
- En 2025 au Sud-Kivu, Pillage de biens privés, véhicules et moyens de subsistance.
- Des incursions similaires ont été documentées dans les groupements de Mbinga-Sud et Mbinga-Nord (Kalehe), notamment à Kasheke, Ihusi, Nyabibwe et Minova, où des maisons ont été systématiquement pillées, incendiées ou transformées en lieux de détention illégaux.
- Les éléments de troupes de la coalition des RDF-M23/AFC ont instauré un système récurrent de pillage et d'extorsion visant civils, commerçants, pêcheurs et opérateurs économiques.
- Braquages de comptoirs commerciaux dont un comptoir d'or à Kadutu.
- Extorsion de fonds et confiscation de biens (argent, téléphones, moteurs de pirogues, marchandises, etc.).
- Taxation illégale et racket institutionnalisé, notamment suspension forcée de sociétés de gardiennage avec paiement exigé pour reprise d'activités.

- Spoliation foncière et expulsion forcée de populations civiles au profit de cadres du mouvement.
- Ces pratiques traduisent une économie de guerre structurée, visant le contrôle des ressources locales et des circuits commerciaux.
- Viol collectif de femmes lors d'incursions nocturnes à Kasheke, Minova, et Mushenyi.
- Un cas particulièrement grave concerne le Centre de Santé de Mushenyi, où plus de 25 cas de violence sexuelle basée sur le genre ont été enregistrés en une seule nuit, impliquant également des patients et du personnel médical.
- Arrestations massives de plus de 300 jeunes arrêtés à Panzi en octobre 2025.
- Disparitions forcées d'acteurs de la société civile, étudiants, enseignants et journalistes.
- Transfert illégal de détenus vers des lieux inconnus ou des centres de détention informels dont on a pas des nouvelles jusqu'à ce jour.
- Transformation d'habitations civiles en caches d'armes et Bashonga Nabugingi Héritier a été tué par balles et dépouillé de 5.700 USD, César Kashabala a été exécuté à son domicile et Serge Butera, enlevé, a été retrouvé mort dans le lac Kivu.
- Des viols ont été commis sur plusieurs femmes. Parmi les victimes figurent VICT-011, VICT-012 et VICT-013 à Minova. VICT-014, VICT-015, VICT-016, VICT-017, VICT-018, VICT-019, VICT-020, VICT-021, VICT-022 et VICT-023.
- Dans plusieurs zones du Sud-Kivu (notamment Kalehe et Kabare/Cirunga), des atteintes graves au droit à l'éducation et à la culture ont été constatées : destruction d'écoles, occupation d'établissements par des groupes armés, transformation d'écoles en camps de déplacés, et destruction de patrimoines culturels, dont la Cour royale de Bushi. Aucun nom de victime n'est précisé, mais des milliers d'élèves et d'enseignants sont affectés.
- Plusieurs écoles ont été occupées par des groupes armés ou transformées en sites de déplacés, empêchant toute continuité pédagogique. Des milliers d'enseignants ont été contraints à l'exil ou ont abandonné leur profession. Les noms des victimes ne sont pas documentés.
- Dans la ville de Bukavu (Ibanda, Bagira et Kalehe) Monsieur Wilondja Mwanana a été enlevé à Bagira.
- A Kabare, Kalehe, Bukavu, une série d'enlèvements ciblés a été documentée : Murhula (ancien responsable de la société civile), Byamana Munihuguzi (47 ans), Tumaini Garhalumirwa (35 ans), Makali Nyakahekwa (32 ans), ainsi que l'élève Jeannette Wisoba. Ces victimes ont été conduites vers des destinations inconnues.
- De nombreuses écoles et structures de santé ont été fermées ou détruites dans les régions de l'Est. Le blocage des axes routiers stratégiques, notamment

de la RN2, a perturbé les échanges économiques entre les grandes villes de la région, accentuant ainsi la pauvreté et la précarité de la population.

- Un système organisé de pillage des ressources naturelles a été mis en place dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, alimentant des circuits de contrebande minière et contribuant directement au financement du conflit armé.
- Dans Bukavu et Kalehe, des civils ont été soumis à des actes de torture et de violences physiques, notamment Guylain Birakara et Benjamin Ngalakala, punis pour des motifs politiques. Plusieurs enlèvements ont également été signalés, dont ceux de Guylain Mulonda, Ombeni Bagula Erick et du pasteur Cito Pacifique.
- La destruction des champs, le pillage des récoltes et l'insécurité généralisée ont plongé des dizaines de milliers de familles dans une insécurité alimentaire sévère. Et, la fermeture d'écoles et de structures sanitaires ainsi que le blocage des axes routiers stratégiques ont aggravé la pauvreté.
- Un système structuré de pillage des ressources naturelles, notamment minières, a été mis en place, alimentant des circuits de contrebande et contribuant au financement des groupes armés.
- A Bukavu, Kalehe, Kabare, vagues d'enlèvements a touché de nombreux civils, dont Murhula, Byamana Munihuguzi, Tumaini Garhalumirwa, Makali Nyakahekwa, Jeannette Wisoba, Bahidika Mirugi Ileon, Guylain Mulonda, Ombéni Bagula Erick, le pasteur Cito Pacifique, Mutoyi Guillaume, Ishara Prince et plusieurs autres.
- A Kalehe et Bukavu, plusieurs cas de torture publique ont été documentés, notamment contre Jordan Chamukwale Rumesha, Guylain Birakara, Benjamin Ngalakala et d'autres civils, parfois pour des motifs politiques ou vestimentaires.
- Le pillage des récoltes, la destruction organisée des champs, et blocage des routes (notamment RN2) ont aggravé la famine et la pauvreté.
- Plusieurs femmes, dont Francine Muganga Adeline, Vumilia Habyarimana, Francine Habamungo, Tumaini Nezehose, Faïda Chaukanya, Adela Libagiza, Chikuru Bahati, Ajuwa Lukulika, Furaha Kashola et Ashuza Lungere, toutes en situation de handicap pour la plupart, ont été victimes de viols commis dans différentes localités de Kalehe.
- Dans plusieurs zones du Nord-Kivu, des déplacements massifs de populations ont été enregistrés, accompagnés de massacres dans des zones de transit telles que Shasha, Nyamukubi et Bushushu. Les identités des victimes ne sont pas précisées, mais les faits révèlent une stratégie combinant violence ciblée et destruction communautaire.
- Dans les quartiers de Kalundu et Kabindula de la ville d'Uvira, des incursions nocturnes armées ont été signalées, marquées par le pillage systématique de domiciles civils. Ces actes ont provoqué des déplacements forcés de populations, contraignant de nombreuses familles à abandonner leurs habitations dans un climat d'insécurité généralisée et portant ainsi gravement atteinte au droit au logement.

- À Bukavu et à Uvira, des restrictions imposées par les éléments RDF-M23/AFC, notamment des marches obligatoires et des limitations économiques, ont paralysé les activités économiques locales. Cette situation a conduit à l'effondrement de l'économie informelle, privant de nombreux ménages de leurs moyens de subsistance.
- L'insécurité alimentaire s'est fortement aggravée à Uvira, les populations étant de moins en moins en mesure d'accéder aux ressources alimentaires de base.
- A Kabare (Cirunga, Kagabi), Neuf civils, dont deux élèves (Matabaro Lwaboshi Jean Pierre et Mulumeoderhwa Lwaboshi Rodrique), ont été arrêtés et conduits vers des destinations inconnues.
- A Uvira (Sange, Luberizi, Kiliba, Kalundu, Kabindula), des centres de santé ont été pillés, tandis que des domiciles ont été systématiquement visités et dépouillés lors d'opérations nocturnes. Ces actes ont entraîné des déplacements massifs et une désorganisation totale de l'accès aux soins.
- Les restrictions économiques et les violences dans l'ensemble de la province du Sud-Kivu ont provoqué une paralysie généralisée des activités, accentuant la précarité des populations.
- A Uvira (Sange, Luberizi, Kiliba, Kalundu, Kabindula), des centres de santé ont été pillés, des domiciles attaqués, provoquant des déplacements massifs et une rupture de l'accès aux soins.
- Aggravation de l'insécurité alimentaire, des coupures d'eau, la destruction d'infrastructures sanitaires et la résurgence d'épidémies (choléra, Mpox, rougeole) ont été constatées.
- Dans la ville d'Uvira et ses environs, des destructions massives d'établissements de soins de santé ont été observées, accompagnées de pillages de médicaments et d'intrants médicaux. Cette situation a contribué à la résurgence d'épidémies, notamment le choléra et le Mpox dans plusieurs zones de santé (Uvira, Ruzizi, Nundu, Kimbi-Lulenge, Fizi), ainsi que la rougeole dans sept zones. Les populations civiles, sans distinction nominative, sont les principales victimes.
- Sur la même période de décembre, des atteintes spécifiques aux personnes vivant avec handicap ont été documentées à Uvira, notamment leur exposition accrue aux engins explosifs et leur exclusion des services de base. Les victimes ne sont pas nommément identifiées.
- À Bushushu, Ciza Bahati Bitaha a été exécuté sommairement ; 9 civils dont Matabaro Lwaboshi Jean-Pierre et Mulumeoderhwa Rodrique ont été arrêtés et emmenés vers des destinations inconnues.
- En date du 5 septembre 2025, à Nyamutwe et à Cisheke (dans le territoire de Kalehe), des éléments de la coalition RDF - AFC/M23, ont violé sept femmes, dont Nsimire Citambara, Francine Mulume, Chanceline Rugaya, Nabunani Kulimushi, Noëlla Byenda, Rosette Ndakayura et Lucienne Kabunzi, et ont pillé plusieurs habitations appartenant notamment à Pengine Nyakabanga, Gentil Rwacambwa, Innocent Kabunzi, Bahati et Byaduniya Munganga.

- En date du 05 septembre 2025, à Kasheke, sept femmes dont Nsimire Citambara, Francine Mulume et Chanceline Rugaya ont été violées lors d'une attaque ayant également visé plusieurs ménages.
- Entre le 12-15 septembre 2025 – Kalehe et Idjwi, Plusieurs civils, au moins 15 personnes à Bugarula dont Sulemani, ont été battus pour non-respect des travaux communautaires.
- En date du 16 septembre 2025, Obama Bahati a été torturé à Nyabirehe.
- Du 16 au 17 septembre 2025, à Bubale, Héritier Bashonga Nabugingi (28 ans) a été tué.
- Entre le 16 et le 21 septembre 2025, plusieurs incursions violentes ont été enregistrées à Kalehe (Nyabirehe, Minova, Bubale, Ziralo).
- En date du 24 septembre 2025, à Walikale (Nord-Kivu), 35 civils ont été tués et 41 enlevés, avec incendies massifs.
- Entre le 24-25 septembre 2025 – Kalehe (Tchofi), Le pasteur Ngaboyeka Kanekane Lazard (56 ans) a été enlevé à son domicile après un différend foncier avec un cadre de la coalition RDF-M23/AFC, révélant l'instrumentalisation de la violence armée à des fins privées.
- En date du 25 septembre 2025, plusieurs civils, dont Ngorora Banga et Théophile Ntamubano Rubungira, ont été assassinés.
- En date du 28 septembre 2025, Gad Niyomugaba Nkamiye a été retrouvé mort.
- En date du 29 septembre 2025 – Kalehe (Mukwidja), Mumbere Mudaunao Matete a été arrêté et violemment battu après une tentative de fuite.
- En Octobre 2025, plusieurs localités des territoires de Kalehe, Kabare et de la ville de Bukavu ont fait l'objet d'attaques coordonnées. Plusieurs cas d'enlèvements et de violences ont été recensés, notamment celui de l'enseignant Bahidika Mirugi Ileon, embarqué dans un véhicule transportant des corps, ainsi que l'arrestation de l'activiste des droits humains Chidorho Mungazi Benjamin, contraint de signer un acte sous pression.
- En date du 10 octobre 2025, au centre de Katana, Bahati Namira (25 ans) et Bisimwa (23 ans) ont été poursuivis puis abattus par des éléments de la coalition RDF-AFC-M23 alors qu'ils tentaient de fuir. Leurs corps ont été retrouvés respectivement les 11 et 12 octobre.
- En date du 10 octobre 2025, à Kalehe, sept civils dont Thierry Kavarisi et Jean-Marie Kabare ont été exécutés.
- En date du 20 octobre 2025, à Katana (Bidagara), Papa Karumba est enlevé lors d'un culte par le RDF-M23/AFC, puis retrouvé mort quatre jours plus tard.
- En date du 22 octobre 2025, à Katana (Kahungu), Nyamurondola Jean-Marie est tué alors qu'il tentait de protéger sa fille d'un viol.
- Les 12, 16 et 23 octobre 2025, les quartiers Cahi, Mulambula, CIRIRI ainsi que les avenues Cishangi et Muhigwa (commune de Bagira) ont été assiégés, suivis

de l'incendie massif d'habitations civiles, causant de nombreux blessés et des pertes matérielles considérables.

- En date du 24 octobre 2025, à Kabare, une personne est tuée et une autre blessée lors d'un assassinat commis par un voisin.
- En date du 24 octobre 2025, à Mumosho (Kabare), Kapiga Buhendwa dit « Ours » a été tué, tandis que Balagizi Musole a été blessé.
- En date du 26 octobre 2025, à Bukavu (Mosala), quatorze civils sont tués et sept autres sont blessés dans un incendie meurtrier.
- En date du 30 octobre 2025, à Kabamba, Chaolin est abattu par les RDF-M23/AFC.
- En date du 30 octobre 2025, à Panzi, plus de 300 jeunes ont été arrêtés, dont 25 mineurs transférés vers Rumangabo ; à Kabamba, Chaolin, considéré comme malade mental, a été exécuté par balles après avoir été accusé d'être un combattant wazalendo.
- En date du 31 octobre 2025, dans la commune de Bagira à Bukavu, un homme non identifié a été tué par balles, tandis que deux motards, dont Nyarukoma et un dénommé Afande, ont été exécutés à bout portant.
- De juin à novembre 2025, dans les régions de l'est (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri), la destruction systématique des champs agricoles, le pillage des récoltes et l'insécurité persistante ont plongé des dizaines de milliers de familles dans une situation de famine. Ces actes ont gravement compromis la sécurité alimentaire dans l'ensemble des zones touchées.
- En date du 2 novembre 2025, sur la route de Kahungu, Emmanuel Migayo a été exécuté pour incapacité à fournir des renseignements.
- En date du 5 novembre 2025, à Katana (bananeraie), René Namuhumba est exécuté après avoir été interpellé.
- En date du 5 au 6 novembre 2025, à Kabishamaga, Marhano Sheke (55 ans) a été tué par balles dans les parties génitales lors d'une incursion des RDF - AFC/M23 dans un camp de pêcheurs.
- En date du 7 novembre 2025, à Ibanda, une femme est enlevée puis tuée.
- En date du 15 novembre 2025, à Katana (maternité Japonika), Safari Karinda est torturé par les RDF-M23/AFC et meurt trois jours plus tard.
- En date du 16 novembre 2025, à Kabushwa, Bisimwa Katogota a été exécuté à domicile.
- En date du 18 novembre 2025, à Cegera, Nyamihanda, père de famille, a succombé après avoir été grièvement blessé par balles.
- En date du 18 novembre 2025, à Kiboto, Doroteya Heshima, Solange Nzanzimana et Nyiraneza Habimana ont été violées en route vers le marché.
- En date du 22 novembre 2025, une série d'exécutions a été enregistrée à Katana : Makarani Ishara, Nyamurondola, Grâce Bukangire, Kito Bahati, Semu

Katembera et Nyenyezi Buhendwa ont été tour à tour arrêtés puis exécutés dans différents lieux publics ou sanitaires.

- En date du 24 novembre 2025, Jean-Paul Kabinja a été tiré de chez lui, ligoté puis abattu et jeté dans une fosse septique.
- En date du 25 novembre 2025, au centre de santé de Mushenyi, plus de 25 cas de violences sexuelles ont été commis lors d'une incursion armée.
- En date du 26 novembre 2025, à Kacegera, Baraka Kalimba est battu à mort.
- En date du 27 novembre 2025, à Mbinga-Nord, plusieurs familles dont celles de Nzibonera Majambere et Wayo Kanani ont été expulsées de leurs terres.
- En date du 28 novembre 2025, Kongo Mufanya, âgé de 58 ans, a été mutilé et grièvement blessé.
- En date du 30 novembre 2025, Émile Zagabe a succombé à ses blessures après avoir été atteint par balle dans sa boutique.
- Du 2 au 30 novembre 2025, la zone de Katana a connu une série d'exécutions systématiques.
- En date du 02 décembre 2025 – Kabare (Cirunga, Kagabi), Neuf civils, dont deux élèves (Matabaro Lwaboshi Jean Pierre et Mulumeoderhwa Rodrique), ont été arrêtés et conduits vers des destinations inconnues.
- En date du 03 décembre 2025, à Kaziba (Walungu), sept enfants sont tués lors d'un bombardement qui a frappé des écoles.
- En date du 04 décembre 2025, à Murhala, Espoir Ntakanya a été tué par balle et six élèves blessés.
- En date du 05 décembre 2025, à Mutarule (Uvira), sept civils sont tués et dix-huit autres sont blessés dans une explosion.
- En date du 07 décembre 2025, à Sange, une explosion fait trente-six morts et trente-et-un blessé parmi la population civile.
- En date du 5 au 8 décembre 2025, à Uvira et environs, des bombardements et violences ont causé environ 1.500 morts, 12.000 enfants affectés et 300.000 déplacés, avec pillages massifs.
- En date du 08 décembre 2025, à Kiliba, quatre civils sont exécutés.
- En date du 08 décembre 2025, à Cirunga, Masonga Kalulu, chef local, a été exécuté.
- En date du 10 décembre 2025, à Kalundu, deux civils sont exécutés.
- En date du 10 décembre 2025, dans la ville d'Uvira, des cas de séparations forcées de familles ont été documentés, affectant plus de 113 familles. Des enfants ont été séparés de leurs parents dans un contexte d'insécurité généralisée. Les identités des victimes ne sont pas mentionnées, mais l'ampleur du phénomène est clairement établie.

- En date du 10 au 11 décembre 2025, quatre-vingt-dix corps sont découverts et quatre-vingt-cinq personnes sont blessées à Uvira.
- En date du 11 décembre 2025, à lhoka, la fillette Divine Chasha (9 ans) a été tuée par balle lors d'une poursuite de pêcheurs.
- En date du 19 au 20 décembre 2025, dans la plaine de la Ruzizi, zones de Mutarule, Kitemesho, Kabunambo, Bwegera et Kiliba, des pillages de bétail et d'équipements agricoles ont été perpétrés. Ces actes ont gravement compromis la production agricole locale, aggravant l'insécurité alimentaire. Les victimes sont des agriculteurs locaux non identifiés.
- En date du 23 décembre 2025, à Bukavu, un pasteur a été tué par balle, tandis qu'une jeune fille nommée José est morte suite à l'explosion d'une bombe.
- En date du 25 décembre 2025 - Kalehe (Nyamutwa/Kasheke), Monsieur Tumaini Amera a été enlevé par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC .
- En date du 26 décembre 2025, à Bushakaku, l'enfant Nshimiyimana (7 ans) a été mortellement atteint par balle. Dans la nuit du 26 au 27 décembre 2025, à Katasomwa, plus de 22 civils, dont Enock Ruhonora, Asante Bebe, Tanga Bamporiki, Janvier Mboneza et Rukaka Fokasi, ont été exécutés.
- En date du 28 décembre 2025 - Bukavu / Nyantende, Honneur David Safari a été enlevé puis relâché après plusieurs jours de détention, les yeux bandés.
- En date du 29 décembre 2025, Solange a été abattue dans le quartier Panzi.
- En date du 30 décembre 2025, dans le quartier Kilibula, un responsable local du CCC/PNKB/CIBUNGU a été tué à son domicile.
- De septembre 2025 à janvier 2026, des dizaines d'incidents ont été recensés : Enlèvements de femmes suivis de viols en captivité.
- En janvier 2026, plusieurs cas d'enlèvements, tortures et viols ont été documentés, notamment concernant Dominique Kalonzo, Ramazani Byaremba, Willy Kagangu, Wemba Kabika, ainsi que plusieurs victimes de viols collectifs.
- En janvier 2026, plusieurs cas d'enlèvements ont été signalés, notamment ceux de Mutalemba Chivundu Ghislain, Kabugu Ruboneka Dieudonné et Ramazani Byaremba, dont les sorts restent inconnus.
- En date du 3 janvier 2026, Diallo Simoni a été enlevé puis retrouvé mort le 4 janvier.
- En date du 3 au 4 janvier 2026, à Kasheke, deux personnes sont blessées lors d'une attaque armée.
- Du 3 au 4 janvier 2026, à Kasheke, six femmes dont Feza Cirimwami et Tegemeya Matunguru ont été enlevées, violées puis relâchées.
- En date du 5 janvier 2026, quatorze corps sont découverts à Uvira.
- En date du 5 janvier 2026, à Uvira, Fatuma a été assassinée à l'arme blanche.

- Du 7 au 8 janvier 2026, à Kalehe, Mastake Mapendo a été abattu, tandis que Claude Ruhamba a été retrouvé mort après enlèvement.
- En date du 8 janvier 2026, à Irhambi-Katana, Claude Ruhamba a été retrouvé mort après enlèvement.
- Du 12 au 13 janvier 2026, à Bugarula, trois pêcheurs ont été agressés et dépouillés par des éléments armés.
- En date du 16 janvier 2026, Kabare (Chegera), Madame Nawiti M'Murhagane Rosette a été violée par les troupes de la coalition RDF-M23/AFC avant d'être retrouvée morte le lendemain.
- Du 15 au 17 janvier 2026, dans les quartiers de Kasenga, Kavimvira et Kabimba à Uvira, des engins et matériaux de construction destinés aux infrastructures routières (RN5/RN30) ont été pillés.
- Du 16 au 17 janvier 2026, des moyens de transport (motos, véhicules, tricycles) ont été systématiquement saisis dans la ville d'Uvira, paralysant la mobilité urbaine. Les victimes restent anonymes dans les rapports.
- En date du 19 janvier 2026, treize autres corps sans vie ont été retrouvés à Uvira.
- En date du 26 janvier 2026, Aburano Kobizoba Doviko (7 ans), Sylvie Doviko (15 ans), Kasole Mependo (39 ans, enceinte) et Esther Doviko (18 ans) ont été victimes d'exactions graves commises contre des civils.
- En janvier et février 2026, plusieurs cas d'enlèvement, de torture, de viol et d'exécution ont été documentés, notamment concernant Chance Kiza, Dominique Kalonzo, Ramazani Byaremba, Willy Kagangu et d'autres civils.
- En date du 26 mars 2026 à idjwi le citoyen nommé SELEMANI KAKESA Humanitaire employé par l'ONG Néerlandaise ZOA, arrêté et transféré à Goma, dans un cachot des RDF-AFC/M23, connus pour leurs conditions carcérales déplorables. Maître KAKESA était en mission de service pour apporter de l'aide Humanitaire aux Populations vulnérables lorsqu'il a été arrêté sans motif apparent. Il est important aussi de préciser que la population traverse des moments intenses extorsion de la part des RDF-AFC/M23, il est signalé des cas d'imposition des taxes.
- En date du 29 mars 2026, Monsieur Espoir Mbata, directeur de la radio communautaire « Top-Buzi FM » basé à Minova, Territoire de Kalehe a été arrêté injustement suite à une réaction émouvante de la population à sa publication annonçant l'éventuel retrait des éléments de l'AFC/M23.
- Du 4 au 5 avril 2026 a la Chefferie de Ngweshe a connu les actes de vandalisme par les éléments de l'AFC/M23. Toutes les portes de l'intérieur ont été cassées, les documents détruits, les meubles cassés. Le Bureau du receveur de la chefferie a été également ouvert et tout l'argent qui s'y trouvait emporté ; Les mêmes actes de vandalismes ont été également commis au palais royal du Mwami NTALE SHOSHO, Chef de Chefferie de Buhavu juste quelques jours après la chute du territoire de Kalehe entre les mains des troupes de la coalition RDF-AFC/M23 au mois de février 2025. Aujourd'hui tous ces chefs

de chefferie vivent en clandestinité. Ces actes constituent non seulement des actes de vandalisme et de désacralisation du pouvoir coutumier mais aussi et surtout une véritable volonté de dissimuler certains documents historiques de haute facture sur le royaume du Bushi.

- En date du 05 Avril 2026, les éléments RDF-AFC/M23 ont tué à Cihumba dans le groupement d'ikoma, chefferie de Ngweshe territoire de walungu province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo des paisibles citoyens, parmi eux Mr Lwabo Karani et papa Kunguta tous deux du village de Cihumba et Mr Tory kazige d'lkoma-Kasheke.
- En date du 5 avril 2026 certains éléments des RDF-AFC/M23 étaient cantonnés au palais royal du Mwami N'habushi Alexandre Kabare, de leur chemin de retour en relève, soit en date du 6 avril 2026 ils ont eu a arrêter plus de 25 personnes dont la plupart sont de jeunes du groupement de Cirunga. Ils les ont arrêtées et amenés à une destination inconnue depuis lors, aucune nouvelle a été donnée. Il faut signaler que ces jeunes sont accusés faussement et assimilés aux combattants Wazalendo
- En date du 7 avril 2026, il y a eu enlèvement de Mr Daniel KAHEZA MUSHONGA, président de la Société Civile de Mbinga Nord dans la Chefferie de Buhavu en territoire de Kalehe. Le fait s'est déroulé à Nyabibwe aux environs de 11h, par trois éléments reconnus comme membres du mouvement rebelle RDF-AFC/M23, nommés Danny NDABAKENGA, Aimé et John. Ces derniers, après l'avoir ligoté, l'ont amené à une destination inconnue. D'après les informations recueillies sur place, la victime serait poursuivie pour avoir dénoncé des cas de violations de droits humains.

Chaque taxi-bus doit payer 5.000FC par jour !

Soit :  $5.000\text{FC} \times 30\text{jrs (1mois)} = 150.000\text{FC}$ .

$150.000\text{FC} \times 12\text{mois} = 1.800.000\text{FC} / 2.300 \text{ (1USD)}$

= 782,6 USD par an par bus

- Entre le 28 et le 30 septembre, plus de 300 jeunes ont été enlevés dans le quartier Ndendere. À Kalehe, plusieurs civils, dont Sulemani et d'autres habitants, ont été fouettés pour non-respect ou participation jugée inadéquate aux travaux forcés.

#### 4.3. PROVINCE DE L'ITURI

L'insécurité en Ituri se caractérise par une violence systémique exercée par une multitude de groupes armés locaux (CODECO, ZAÏRE, ADF, CRP, etc.) dont les modes opératoires et la coordination suggèrent une instrumentalisation par des réseaux d'influence extérieurs. Bien que la présence directe de la coalition RDF - M23/AFC n'y soit pas formellement établie, les populations civiles subissent des exactions d'une extrême gravité – massacres, enlèvements, incendies de villages et pillages – au cœur de luttes pour le contrôle des ressources et de rivalités communautaires.

Ce climat d'instabilité, alimenté par des acteurs agissant par procuration, enferme la province dans un cycle de terreur et d'impunité où les droits fondamentaux sont massivement bafoués.

Voici le spécimen des cas des exactions relevés

- Entre 2023 et 2025, dans les territoires de Djugu et Irumu, des attaques contre les infrastructures éducatives ont été recensées, dans un contexte de conflit impliquant divers groupes armés (CODECO, ZAÏRE, ADF, CRP, etc.). Des écoles ont été détruites ou occupées, privant des milliers d'enfants d'éducation. Aucun nom de victime n'est mentionné dans les données disponibles.
- En 2025, à Goli (Djugu), des bombardements aériens ont causé 2 morts.
- Le même jour, à Fataki (Djugu), une attaque du groupe Zaïre a causé la mort de 2 civils (une femme et un adolescent).
- Entre 2023 et 2025, dans les territoires de Djugu et Irumu, des attaques contre les infrastructures éducatives ont été recensées, dans un contexte de conflit impliquant divers groupes armés (CODECO, ZAÏRE, ADF, CRP, etc.). Des écoles ont été détruites ou occupées, privant des milliers d'enfants d'éducation. Aucun nom de victime n'est mentionné dans les données disponibles.
- En date du 3 janvier 2024, à Bunia, dans le quartier de Shun, avenue Kadawasi, un pasteur est tué lors d'une attaque incendiaire menée par des rebelles contre une église.
- En date du 3 janvier 2024, à Bunia, dans le quartier de Shun, avenue Kadawasi, un pasteur est tué lors d'une attaque incendiaire menée par des rebelles contre une église.
- Depuis mars 2025, à Mambasa, des populations sont soumises à des travaux forcés et à une taxation illégale par des groupes Maï-Maï.
- En date du 25 mars 2025, un élève de cinquième primaire est retrouvé mort par noyade présumée à la rivière Aru (Chefferie d'Alures).
- En date du 31 mars 2025, dans le territoire de Djugu (village Dhenya), deux civils, un homme et une femme, ont été tués par des combattants du groupe armé Zaïre. Le même jour, à Nyaka (territoire de Mahagi), un chauffeur a été

grièvement blessé par balle par des individus armés présumés affiliés à la CODECO.

- En date du 31 mars 2025, à Djugu (Walendu Tatsi, Dhenya), deux civils sont tués lors d'une attaque du groupe Zaïre.
- En date du 1er avril 2025, à Bunia, une femme enceinte a été blessée par balle lors d'un braquage et son véhicule emporté. Le même jour, sur l'axe Bogoro-Kasenyi, un taximan a été poignardé puis dépouillé de ses biens.
- En date du 1er avril 2025, sur l'axe Bogoro-Kasenyi, un taximan a été poignardé puis dépouillé de ses biens.
- En date du 03 avril 2025, à Bunia (Hoho), une femme est tuée et une autre blessée lors d'une agression conjugale à l'arme blanche. Le même jour, à Djugu (Seseti), un civil est abattu par la milice CODECO.
- En date du 03 avril 2025, à Seseti (Djugu), un homme a été abattu par des éléments de la CODECO sur la rivière Mbida.
- En date du 04 avril 2025, à Idohu (Irumu), une attaque des ADF a causé la mort de 8 civils, des enlèvements et des pillages.
- En date du 04 avril 2025, à Julidjina (Djugu), un berger a été enlevé par la CODECO.
- En date du 06 avril 2025, à Buli (Djugu), le président de l'association des taximen ATAMOI a été tué par des combattants du groupe armé Zaïre.
- En date du 07 avril 2025, à Nizi (Djugu), 4 orpailleurs ont été enlevés par la CODECO.
- En date du 09 avril 2025, à Aru, une maison de transfert monétaire a été attaquée, entraînant le vol de 8 000 USD et la torture du gardien.
- En date du 10 avril 2025, à Aru, une bibliothèque a été cambriolée.
- En date du 11 avril 2025, à Bunia, un cambiste a été blessé par balle et dépouillé, tandis qu'un responsable d'établissement scolaire a été également blessé par balle dans un autre incident.
- En date du 14 avril 2025, à Bunia (Hoho), une personne est tuée lors d'un acte de justice populaire, tandis qu'à Shari, une autre est abattue par des inconnus.
- En date du 14 avril 2025, à Bunia (Shari), une personne est abattue par des inconnus.
- En date du 15 avril 2025, à Kosa 2 (Djugu), deux civils sont tués et deux autres sont blessés lors d'une explosion liée à une opération militaire.
- En date du 16 avril 2025, à Kunda (Irumu), des affrontements entre factions FPIC ont causé 16 blessés civils. Le même jour, à Fataki (Djugu), environ 120 maisons ont été incendiées par des éléments UPDF.
- En date du 18 avril 2025, à Adumi (Aru), le corps d'un jeune réparateur de motos a été retrouvé sans vie.

- En date du 20 avril 2025, à Aru, une personne est brûlée vive dans un contexte de conflit familial.
- En date du 22 avril 2025, à Ndjaza (Djugu), 4 civils ont été enlevés puis libérés après intervention des autorités.
- En date du 22 avril 2025, à Mambasa, environ 80 kg de cacao ont été volés.
- En date du 24 avril 2025, à Matembwe (Mambasa), des ossements de 5 personnes ont été découverts, attribués à des attaques ADF antérieures.
- En date du 26 avril 2025, à Djugu, environ 100 vaches ont été volées par la CODECO avec demande de rançon.
- En date du 02 juin 2025, à Nizi (Irumu), une attaque armée a causé la mort de 7 civils.
- En date du 13 juin 2025, à Lopa (Djugu), une personne est assassinée par le groupe CRP.
- En date du 15 juin 2025, à Mungamba (Irumu/Mambasa), un chef coutumier est assassiné par des hommes armés.
- En date du 17 juin 2025, à Djugu, environ 5 personnes ont été enlevées par la CODECO.
- En date du 19 juin 2025, à Bunia (Sayo), un civil est abattu par des inconnus, tandis qu'à Mudzipela, une autre personne meurt d'un empoisonnement présumé.
- En date du 19 juin 2025, à Bunia (Sayo), un civil est abattu par des inconnus.
- En date du 19 juin 2025, à Bunia (Mudzipela), une autre personne meurt d'un empoisonnement présumé.
- En date du 21 juin 2025, à Bese (Djugu), une personne est tuée et deux autres sont blessées lors d'une attaque armée, tandis qu'à Mambasa (Basisa), un chef de village est assassiné.
- En date du 21 juin 2025, à Bavonkutu (Irumu), deux civils ont été blessés par balles lors d'un pillage.
- En date du 21 juin 2025, à Bese (Djugu), une personne est tuée et deux autres sont blessées lors d'une attaque armée.
- En date du 21 juin 2025, à Bavonkutu (Irumu), deux civils ont été blessés lors d'un pillage.
- Dans la nuit du 25 au 26 juin 2025, à Elake (Mambasa), plus de 50 personnes ont été enlevées par les ADF.
- En date du 29 juin 2025, à Bapupu, dans le territoire de Djugu, deux civils sont tués lors d'une attaque du groupe Zaïre.
- En date du 30 juin, à Djugu, deux femmes sont tuées lors de représailles de la milice CODECO.

- Entre le 29–30 juin 2025, à Djugu, des attaques croisées entre groupes Zaïre et CODECO ont causé la mort de 4 civils, dont deux femmes.
- En date du 03 juillet 2025, à Mambasa, 23 otages ont été libérés par les ADF.
- Du 08 au 09 juillet 2025, à Walese-Vonkutu (Irumu), environ soixante-dix civils sont massacrés par les ADF.
- En date du 12 juillet 2025, à Bwanasura, dans le territoire d'Irumu, quatre civils sont tués et quatre autres sont blessés lors d'une attaque des ADF.
- Du 7 au 9 juillet 2025, à Babila-Babombi (Mambasa), des affrontements armés ont causé le déplacement de 423 personnes.
- Du 07 au 09 juillet 2025, à Mambasa, des affrontements ont provoqué le déplacement de 423 personnes.
- Dans la nuit du 08 au 09 juillet 2025, à Walese-Vonkutu (Irumu), des attaques ADF ont causé environ 70 morts, accompagnées d'incendies et de pillages.
- En date du 12 juillet 2025, à Bwanasura (Irumu), quatre civils sont tués et quatre autres sont blessés lors d'une attaque des ADF.
- En date du 21 juillet 2025, à Lopa et Nizi (Djugu), des affrontements entre CODECO, CRP et Zaïre ont causé environ 11 morts civils et des pillages.
- En date du 21 juillet 2025, à Djugu (Lopa), deux civils sont tués lors d'affrontements armés.
- En date du 21 juillet 2025, à Djugu (Nizi), neuf personnes meurent lors d'affrontements entre le groupe CODECO et le groupe Zaïre.
- En date du 22 juillet 2025, à Goli (Djugu), deux civils sont tués lors d'un bombardement aérien.
- En date du 24 juillet 2025, à Bunia, un enfant âgé de 12 à 15 ans a été retrouvé mort.
- Du 19 au 25 juillet 2025, environ 20 000 ménages ont été déplacés vers Bunia.
- En date du 26 juillet 2025, à Djugu, un adolescent a été torturé par des éléments CODECO/URDPC.
- En date du 26 juillet 2025, à Maimoya, les pasteurs Nyamabaku B. et Soli Undeytay J. sont tués. Le même jour, à Komanda, le pasteur Sumbukambo K. et Mme Émilie Lingaaiso sont assassinés.
- En date du 26 juillet 2025, à Maimoya, les pasteurs Nyamabaku B. et Soli Undeytay J. sont tués.
- En date du 26 juillet 2025, à Komanda, le pasteur Sumbukambo K. et Mme Émilie Lingaaiso sont assassinés.
- Du 26 au 27 juillet 2025, dans la nuit, à Komanda (territoire d'Irumu), plusieurs civils ont été portés disparus dont Christelle Masika, Jérémie Nakabea Nakashise, Christian Munguromo, Abigael Kahindo, Christelle Kahambu et Lucie Kahambu sont tués. Dieudonné Hangabo, Sarah Kanyere, Wasi Njoa,

Jean-Pierre Katembo, Rosine Ganisikale, Hanyie, Joséphine Katungu, Rogeline Makadu, Irène Kahindo, Nathalie Sikakali et Consolée Mukwanjenja. Dorcas, Olive, Berochan Shukuru, Justin Muhindo, Hortense Kavugho, Chrispin Muhindo, Joël Kasereka, Laurent Kahindo, Jean de Dieu Kakule, Hercule Makati, Noella Kambali et Pio Kibonge sont portés disparus à la suite d'une attaque attribuée aux combattants des Forces Démocratiques Alliées (ADF), qui a ciblé la population civile et entraîné l'enlèvement de plusieurs personnes dont le sort demeure inconnu.

- En date du 27 juillet 2025, à Komanda (Irumu), une attaque ADF contre des fidèles catholiques a causé 43 morts, dont 9 enfants, 18 femmes et 15 hommes, ainsi que des enlèvements, incendies et pillages.
- En date du 27 juillet 2025, à Fataki (Djugu), une attaque du groupe Zaïre a causé 2 morts (une femme et un adolescent) et des déplacements massifs.
- Dans la nuit du 26 au 27 juillet 2025, à Komanda (Irumu),
- En date du 27 juillet 2025, à Komanda, une attaque contre des fidèles catholiques a causé 43 morts, dont 9 enfants, 18 femmes et 15 hommes, ainsi que des enlèvements et pillages. Nous notons plusieurs disparus, dont Christelle Masika, Jérémie Nakabea Nakashise, Christian Munguromo, Abigael Kahindo, Lucie Kahambu, Jean-Pierre Katembo, Joséphine Katungu, Joël Kasereka et autres.
- En date du 27 juillet 2025, à Fataki (Djugu), une attaque du groupe Zaïre a causé la mort de 2 civils (une femme et un adolescent).
- En date du 29 juillet 2025, à Sessa (Irumu), 3 otages ont été libérés après intervention militaire.
- En date du 7 octobre 2025, à Bunia, Jeph Otepa, un ancien d'église, est assassiné en zone urbaine. Le 13 mars 2026, à Bafwabakégele, le pasteur Jean Mandela, son épouse et de nombreux civils sont tués lors d'une attaque des ADF-Nalu contre une carrière. Enfin, le 1<sup>er</sup> avril 2026, à Bafwako, plus de cent villageois sont tués lors d'une attaque massive accompagnée de l'incendie du village par les ADF.
- En date du 13 mars 2026, à Bafwabakégele, le pasteur Jean Mandela, son épouse et de nombreux civils sont tués lors d'une attaque des ADF-Nalu contre une carrière.
- En date du 1<sup>er</sup> avril 2026, à Bafwako, plus de 100 villageois sont tués lors d'une attaque massive accompagnée de l'incendie du village par les ADF.

## 5. IMPACT DE LA CRISE SÉCURITAIRE SUR L'ÉDUCATION ET LA SANTE DANS LES VILLES ET TERRITOIRES DES PROVINCES DU NORD-KIVU, SUD-KIVU ET ITURI

---

### 5.1. IMPACT SUR LE SYSTEME EDUCATIF, LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET LA DESCOLARISATION

La destruction des écoles dans l'Est de la RDC s'inscrit dans une stratégie de guerre destinée à désorganiser durablement les communautés et à affaiblir la présence de l'État. Les établissements scolaires ne sont plus seulement victimes collatérales des combats : ils sont délibérément attaqués, occupés, pillés ou transformés en bases militaires.

Cette situation a fortement compromis les efforts du gouvernement central qui, avant l'occupation d'une partie de l'Est, avait lancé le programme PDL-145 pour le développement des Territoires en réhabilitant les écoles, les centres de santé, les bâtiments administratifs et les infrastructures routières. Dans plusieurs territoires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, ces investissements devaient améliorer les services publics et renforcer l'autorité de l'État. L'occupation injuste de plusieurs zones par la coalition RDF-M23/AFC a cependant entraîné la destruction, le pillage ou la militarisation de nombreuses infrastructures déjà réhabilitées ou en cours de réhabilitation.

En Ituri, l'insécurité est alimentée par plusieurs groupes armés locaux, notamment la CODECO, ZAÏRE, les ADF, la CRP et d'autres milices communautaires. Même en l'absence d'une présence directe du RDF-M23/AFC, les populations civiles subissent massacres, enlèvements, incendies de villages et pillages. À Djugu, Fataki, Bule, Mahagi et Walese-Vonkutu, de nombreuses écoles ont été incendiées, vandalisées ou fermées, provoquant une déscolarisation massive.

Au Nord-Kivu, notamment dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero, plusieurs écoles ont été transformées en dortoirs, dépôts logistiques ou positions militaires par les forces de la coalition RDF – AFC/M23. À Binza et Bambo, le mobilier scolaire et les archives ont été brûlés ou détruits. À Goma, des écoles accueillant des enfants déplacés ont également été touchées par les bombardements.

Au Sud-Kivu, l'extension du conflit vers Bukavu et l'axe de Kalehe a entraîné la fermeture de dizaines d'écoles et le pillage de plusieurs établissements.

Entre mars 2025 et février 2026, 330 écoles ont été détruites ou endommagées et 191 autres ont été occupées par des groupes armés. Au total, 321 écoles restent fermées dans l'Est du pays, privant plus de 285 500 enfants de leur droit à l'éducation. En février 2026, environ 1,18 million d'enfants étaient déscolarisés en raison de l'insécurité.

Cette occupation représente, au-delà du coût humain, une lourde facture pour l'économie congolaise. Les destructions d'infrastructures, la baisse des recettes, l'arrêt des investissements publics et la multiplication des dépenses sécuritaires ralentissent fortement le développement des provinces concernées. Les ressources qui devaient servir à la reconstruction et à l'amélioration des services

publics sont désormais absorbées par la gestion de la crise humanitaire et sécuritaire.

Ces attaques contre les écoles constituent de graves violations du droit international humanitaire et traduisent une volonté de désintégration sociale. En s'attaquant simultanément aux écoles et aux lieux de culte, les groupes armés frappent les deux principaux piliers de la communauté : l'éducation et la religion.

## 5.2. IMPACT SUR LE SYSTEME DE SANTE, LES STRUCTURES SANITAIRES ET LES EPIDEMIES

La guerre d'occupation dans l'Est de la RDC a gravement fragilisé le système de santé dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Les structures sanitaires ne sont plus seulement affectées par les combats : elles sont détruites, pillées, occupées ou transformées en positions militaires.

Dans plusieurs zones sous contrôle de la coalition RDF-M23/AFC, des centres de santé et hôpitaux ont été vandalisés, leurs équipements emportés, leurs pharmacies pillées et leurs ambulances détruites ou réquisitionnées. Certains établissements ont été transformés en bases de repli, en postes de commandement ou en lieux de traitement pour les combattants blessés, privant les populations civiles de tout accès aux soins.

Au Nord-Kivu, notamment à Goma, Rutshuru, Masisi et Lubero, plusieurs structures médicales ont cessé de fonctionner à cause des affrontements, des bombardements ou de l'occupation armée. Dans certaines localités, les centres de santé ont été abandonnés après le départ du personnel médical, menacé, agressé ou contraint de fuir. Des médecins, infirmiers et agents de santé ont été victimes d'intimidations, d'enlèvements, de violences physiques ou d'exécutions sommaires, tandis que d'autres ont été forcés de soigner en priorité les combattants.

En Ituri, les violences commises par les groupes armés locaux ont également entraîné la destruction de nombreuses structures sanitaires. Plusieurs centres de santé ont été incendiés lors des attaques contre les villages, notamment dans les zones de Djugu, Mahagi et Irumu. Le pillage des médicaments, du matériel médical et des stocks humanitaires y est devenu fréquent.

Cette destruction du système de santé a favorisé la propagation de nombreuses maladies. Le choléra, la rougeole, le paludisme, la Mpox et la tuberculose progressent rapidement dans les camps de déplacés et les zones surpeuplées, où l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux soins reste extrêmement limité. Les campagnes de vaccination ont été interrompues dans plusieurs territoires, tandis que les ruptures d'approvisionnement en médicaments aggravent encore la situation.

Les violences sexuelles liées au conflit risquent également d'entraîner une hausse importante des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, la syphilis et la gonorrhée. Toutefois, les chiffres réels demeurent difficiles à établir en raison de l'occupation, de l'insécurité persistante, de la peur des victimes et du manque d'accès aux zones concernées. Les véritables bilans ne pourront probablement être établis qu'après la fin de l'occupation, lorsque les équipes médicales et humanitaires pourront accéder librement aux populations affectées.

La crise sanitaire représente aussi un coût économique majeur pour la RDC. Les destructions d'hôpitaux, les dépenses liées aux épidémies, la reconstruction des infrastructures de santé et la prise en charge des déplacés alourdissent fortement les charges publiques et détournent des ressources qui auraient pu être consacrées au développement du pays.



## 6. SITUATION DES DEPLACEMENTS INTERNES ET DES REFUGIES A L'EST

La crise humanitaire majeure caractérisée par des déplacements massifs et récurrents de populations civiles, principalement dans sa partie orientale. Cette situation résulte de la persistance des conflits armés, de la prolifération des groupes armés et de l'instabilité sécuritaire chronique qui affecte plusieurs provinces depuis plus de deux décennies.

Les données consolidées issues des organismes internationaux indiquent que le pays compte actuellement entre 6.400.000 et 6.900.000 déplacés internes, faisant de la RDC l'un des pays les plus touchés au monde par ce phénomène. À ces chiffres s'ajoute une population estimée entre 990.000 et 1.200.000 réfugiés congolais vivant dans les pays voisins, tandis que le territoire national accueille environ 517.000 réfugiés étrangers. L'ensemble des personnes affectées directement ou indirectement par les dynamiques de déplacement dépasse ainsi 9.000.000 d'individus, traduisant l'ampleur exceptionnelle de cette crise.

Les déplacements internes se concentrent principalement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, qui constituent l'épicentre des violences armées. En province du Sud-Kivu, les territoires d'Uvira, Kalehe, Walungu et Fizi sont particulièrement affectés, avec des zones de regroupement importantes à Minova et Uvira. En Ituri, les territoires de Djugu, Irumu et la ville de Bunia connaissent également des afflux massifs de populations déplacées en raison des violences intercommunautaires et des attaques de groupes armés.

Dans l'ensemble, une proportion significative de ces populations vit dans des conditions précaires, souvent en dehors de camps formels, notamment au sein de familles d'accueil, dans des écoles ou dans des sites spontanés, ce qui complique considérablement l'organisation de l'assistance humanitaire.

Parallèlement aux déplacements internes, un nombre important de Congolais a trouvé refuge dans les pays voisins de la région des Grands Lacs et d'Afrique australe. Les principaux pays d'accueil sont l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola. Ces réfugiés sont généralement hébergés dans des camps structurés, notamment les camps de Musenyi, Bwagiriza, Kavumu, Kinama et Nyankanda au Burundi ; Gihembe, Kiziba, Mugombwa, Mahama et Nyabiheke au Rwanda ; Nakivale, Kyaka II, Kyangwali, Rwamwanja et Bidi Bidi en Ouganda ; ainsi que Nyarugusu, Nduta et Mtendeli en Tanzanie. Ces infrastructures, bien qu'organisées, font face à une pression croissante en raison de l'afflux continu de nouveaux réfugiés.

L'Est de la RDC présente enfin plusieurs caractéristiques particulières. Les déplacements y sont multiples et répétés, certaines populations étant contraintes de fuir à plusieurs reprises au gré de l'évolution des combats. La prédominance de sites informels rend également difficile la planification des interventions humanitaires. En outre, les femmes et les enfants représentent la majorité des déplacés, ce qui accentue les besoins en matière de protection, d'éducation et de santé. Ces mouvements de population restent étroitement liés à la dynamique des conflits armés et aux offensives des groupes armés dans les zones concernées.

En définitive, la situation des déplacements forcés en République Démocratique du Congo traduit une crise humanitaire structurelle d'une ampleur exceptionnelle, alimentée par l'instabilité sécuritaire persistante et la fragilité des institutions. Elle constitue un défi majeur pour les autorités nationales et les partenaires internationaux, nécessitant des réponses coordonnées, durables et adaptées aux réalités locales afin de garantir la protection des populations civiles et de favoriser des solutions pérennes de stabilisation et de retour.

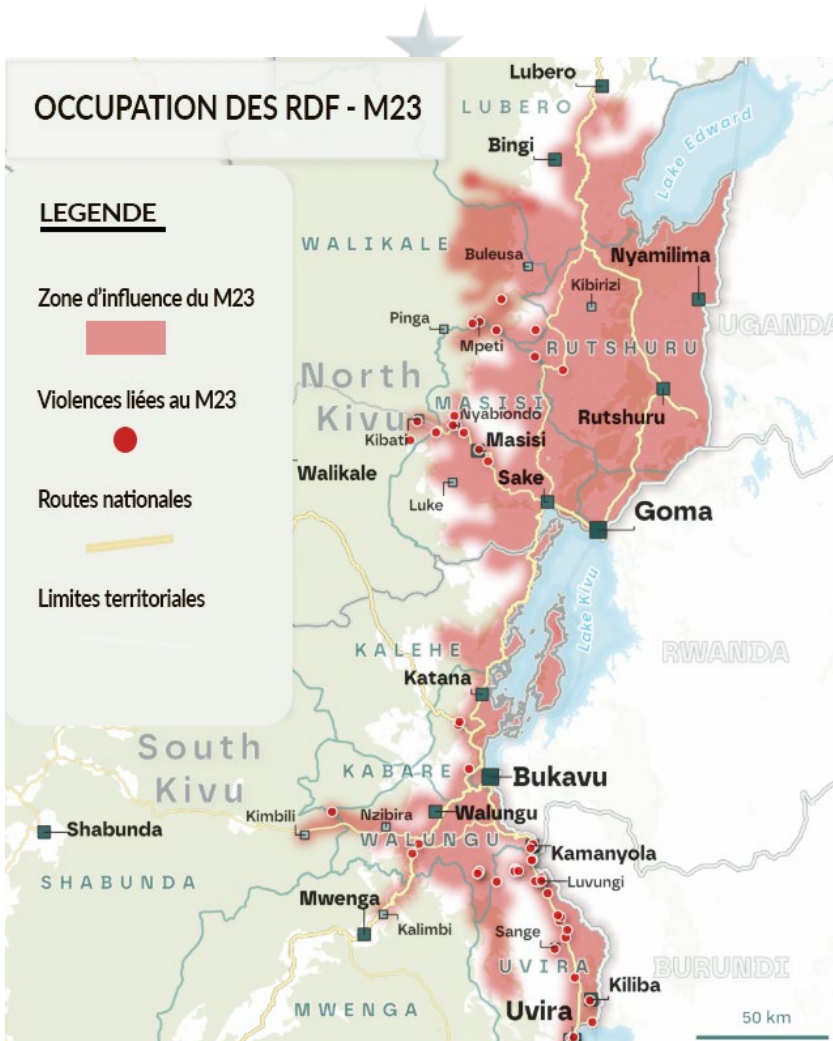


## 7. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VIOLATIONS

La cartographie et géographique des violences en République démocratique du Congo met en lumière les logiques spatiales, les acteurs et les typologies de conflits affectant trois provinces clés : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. Ces territoires, marqués par une instabilité chronique, présentent des dynamiques distinctes mais interconnectées, où se superposent enjeux sécuritaires, économiques, ethniques et géopolitiques.

Au Nord-Kivu, les violences se concentrent autour d'axes stratégiques (Goma-Rutshuru, corridor militaire actif) et de zones ressources (Masisi, Nyiragongo), avec une multiplicité d'acteurs armés (M23, milices locales). Les attaques ciblées en milieu urbain (Goma), les massacres dans les zones rurales et les déplacements massifs (périphérie nord de Goma) illustrent une crise humanitaire et sécuritaire persistante.

### 7.1. ZONES OCCUPEES PAR LA COALITION RDF - M23/AFC

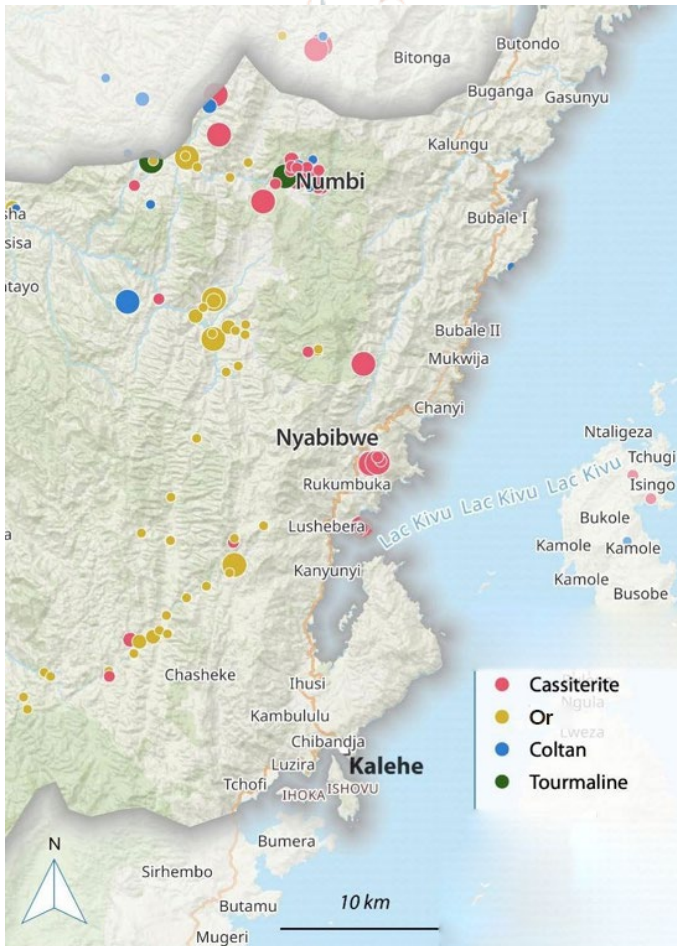


Le Sud-Kivu se caractérise par une fragmentation sécuritaire, avec des zones lacustres vulnérables (Kalehe), des périphéries urbaines sous pression (Kabare) et des territoires enclavés (Walungu) où prolifèrent violences sexuelles, pillages et conflits intercommunautaires. L'arc d'instabilité Kalehe–Kabare–Walungu reflète une faible présence étatique et une multiplication des micro-zones contrôlées par des milices.

En Ituri, les violences sont principalement ethno-communautaires (CODECO, FRPI, ADF) et territorialisées (Djugu, Irumu), avec des massacres de civils, des incendies de villages et des représailles cycliques. La porosité des frontières (Mahagi) et les conflits fonciers exacerbent une crise humanitaire durable.

Cette analyse s'appuie sur des données géoréférencées (coordonnées GPS, heatmaps, flux de déplacés) et une cartographie dynamique des acteurs, des violations et des logiques spatiales pour éclairer les priorités d'intervention et les stratégies de stabilisation.

## 7.2. RESSOURCES MINIERES DES ZONES OCCUPEES PAR LA COALITION RDF-M23/AF3



## 8. RESSOURCES NATURELLES ET CYCLE DE L'ÉCONOMIE DE GUERRE

### 8.1. LA CARTOGRAPHIE DU "SCANDALE GÉOLOGIQUE"

L'Est de la République Démocratique du Congo constitue le pivot de la transition énergétique et numérique mondiale. La province de l'Ituri et les Kivu regorgent de minerais critiques dont la demande mondiale ne cesse de croître en 2026 :

- Minerais de l'Énergie (Cobalt, Lithium, Cuivre) : Essentiels pour la fabrication des batteries de véhicules électriques et le stockage des énergies renouvelables. La RDC demeure le premier fournisseur mondial, plaçant l'Est au cœur des stratégies de décarbonation internationales.
- Minerais de la Technologie (Coltan/Tantale) : Indispensables aux condensateurs des smartphones, ordinateurs et à l'industrie aérospatiale.
- Minerai de Flux (Or) : Valeur refuge par excellence, l'or est le moteur principal de l'instabilité en raison de sa facilité de transport et de sa liquidité immédiate sur les marchés de contrebande.

### 8.2. LES MÉCANISMES DE LA PRÉDATION ÉCONOMIQUE

La richesse du sous-sol, loin de favoriser le développement, alimente une économie de guerre cyclique structurée autour de trois piliers :

#### A. Le Financement des Groupes Armés

L'extraction artisanale, souvent informelle, est passée sous le contrôle de nébuleuses militaires (CODECO, ADF, M23, milices "Zaire", CRP, etc.). Ces groupes imposent un système de taxation forcée :

- Prélèvement de "droits de passage" ou de "jetons" sur les sites miniers.
- Travail forcé des populations civiles dans des carrières enclavées.
- Commerce direct de minerais contre des armements et munitions.

#### B. Les Réseaux de Contrebande et Fuite de Capitaux

Le circuit de fuite est transfrontalier. Les minerais quittent le sol congolais via des points de passage poreux vers l'Ouganda ou le Rwanda. Une fois arrivés à Kampala ou Kigali, ces minerais sont "naturalisés" (blanchis) avant d'être exportés vers des centres de raffinage mondiaux (Dubai, Asie), privant l'État congolais de recettes fiscales vitales.

#### C. Rivalités Stratégiques Internationales

L'Est est devenu le théâtre d'une compétition féroce entre puissances mondiales pour sécuriser l'accès aux minerais critiques. Cette pression internationale crée des zones de non-droit où la traçabilité est sacrifiée au profit de l'approvisionnement rapide.

### 8.3. LES DÉFIS DE LA TRAÇABILITÉ ET DE L'INNOVATION

Pour briser ce cycle, la RDC déploie de nouveaux outils, bien que leur efficacité se heurte à la réalité du terrain.

- La Solution Blockchain : Le gouvernement impose désormais des "passeports numériques" pour l'or et le coltan. Chaque lot est scellé et enregistré sur un registre infalsifiable pour garantir qu'il ne provient pas d'une zone contrôlée par des milices.
- Le Phénomène du "Lavage" : La principale limite reste la fraude physique. Les milices parviennent parfois à infiltrer les coopératives légales pour introduire des minerais "sales" dans les circuits certifiés, rendant la traçabilité numérique impuissante face à la corruption humaine.

### 8.4. LES COÛTS COLLATÉRAUX : ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

L'économie de guerre laisse une empreinte dévastatrice qui compromet l'avenir de la région :

- Désastre Écologique : L'extraction anarchique provoque une déforestation massive, notamment dans les parcs nationaux, et une pollution des rivières au mercure et au cyanure, contaminant la chaîne alimentaire des populations locales.
- Le Paradoxe de l'Énergie Propre : Une contradiction tragique s'installe : la "révolution verte" mondiale (véhicules électriques) est financée par une "extraction rouge" (sanglante) en RDC, marquée par le travail des enfants et l'insécurité chronique.

### 8.5. SYNTHÈSE DES FLUX ÉCONOMIQUES

Les échanges économiques à l'Est de la RDC reposent en grande partie sur des circuits informels liés à l'exploitation des ressources naturelles. Ces flux, souvent transfrontaliers, profitent à divers acteurs, y compris des groupes armés, et échappent largement au contrôle de l'État. Ils constituent une source essentielle de financement pour ces groupes, ce qui leur permet de maintenir leurs activités et leur influence sur le terrain.

En conséquence, l'économie locale alimente directement le conflit, en raison de la lutte pour le contrôle des richesses. Les populations civiles en subissent les effets, à travers l'exploitation, les taxes illégales et les contraintes imposées par les acteurs armés. Pour sortir de cette dynamique, il est nécessaire de mieux encadrer l'exploitation des ressources et de renforcer des circuits économiques formels, plus transparents et sécurisés.

## 9. ANALYSE JURIDIQUE DES VIOLATIONS COMMISES DANS L'EST DE LA RDC

### 9.1. CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

Les faits documentés dans l'Est de la République Démocratique du Congo s'inscrivent dans le champ d'application du droit international pénal et du droit international humanitaire, notamment :

- Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale
- Les Conventions de Genève de 1949
- Les Protocoles additionnels de 1977
- Le droit international coutumier

Ces instruments établissent les normes applicables en matière de qualification des crimes internationaux et de responsabilité pénale individuelle.

### 9.2. QUALIFICATION DES CRIMES DE GUERRE

Au regard de l'article 8 du Statut de Rome, les actes recensés présentent les éléments constitutifs de crimes de guerre, notamment :

- Attaques dirigées contre des populations civiles, incluant massacres de villages, bombardements de zones habitées et attaques contre des camps de déplacés ;
- Enrôlement et utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans les hostilités ;
- Pillage systématique, y compris l'exploitation illégale des ressources minières et la destruction de biens civils.

Ces violations apparaissent commises dans le cadre d'un conflit armé non international à caractère prolongé, impliquant une pluralité d'acteurs armés organisés.

### 9.3. QUALIFICATION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Les éléments disponibles indiquent également l'existence d'attaques généralisées et systématiques contre les populations civiles, constitutives de crimes contre l'humanité au sens du Statut de Rome, notamment :

- Meurtre ;
- Viol et esclavage sexuel ;
- Torture ;
- Persécution ;
- Disparitions forcées ;
- Déplacements forcés de populations.

Les violences sexuelles massives documentées révèlent, dans certains cas, une stratégie délibérée visant à terroriser, contrôler ou déplacer les populations civiles.

#### 9.4. RESPONSABILITE PENALE INDIVIDUELLE ET COMMANDEMENT

Conformément aux principes du droit pénal international, la responsabilité pénale individuelle peut être engagée à l'encontre :

- Des commandants militaires de la coalition RDF - M23/AFC ;
- Des responsables politiques et administratifs de la coalition RDF M23/AFC.

Le principe de responsabilité du supérieur hiérarchique s'applique lorsque les autorités savaient ou auraient dû savoir que des crimes étaient commis et n'ont pas pris les mesures nécessaires pour les prévenir ou les réprimer.

#### 9.5. COMPETENCE ET PRECEDENTS JURISPRUDENTIELS

La République Démocratique du Congo étant État partie au Statut de Rome depuis 2002, la Cour Pénale Internationale est compétente pour connaître des crimes commis sur son territoire.

Des précédents jurisprudentiels confirment cette compétence, notamment dans les affaires impliquant : Thomas Lubanga, Germain Katanga et Bosco Ntaganda.

Ces affaires établissent un cadre opérationnel solide pour l'ouverture de nouvelles enquêtes et poursuites.

#### 9.6. ORIENTATION VERS L'ACTION JUDICIAIRE

Au regard de la gravité, de la répétition et du caractère organisé des violations, les éléments analysés constituent une base crédible pour :

- L'ouverture d'enquêtes approfondies ;
- L'identification des chaînes de commandement ;
- L'émission de mandats d'arrêt internationaux ;
- La saisine effective des juridictions compétentes.

## 10. RESPONSABILITES DES ACTEURS

---

L'analyse consolidée de la situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo met en évidence l'existence d'un système de criminalité complexe, structuré et durable, caractérisé par la commission répétée de violations graves du droit international humanitaire et du droit international pénal. Ces violations, incluant notamment des attaques contre les populations civiles, des massacres, des violences sexuelles systématiques, l'enrôlement d'enfants soldats et des déplacements forcés, s'inscrivent dans des schémas organisés répondant aux critères des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Dans ce contexte, l'établissement des responsabilités appelle une approche globale et systémique, dépassant la seule identification des auteurs matériels pour intégrer l'ensemble des acteurs ayant contribué, directement ou indirectement, à la commission des crimes.

### 10.1. RESPONSABILITE DES GROUPES ARMES ET ACTEURS NON ETATIQUES

Les groupes armés et acteurs non étatiques apparaissent comme les principaux auteurs directs des violations documentées. Leur responsabilité pénale peut être engagée au titre de la commission matérielle des crimes, de la planification et de l'organisation des attaques, ainsi que de la participation à des entreprises criminelles communes. L'existence de structures hiérarchisées permet, en outre, de mobiliser les principes de responsabilité du supérieur hiérarchique et d'établir des chaînes de commandement exploitables dans le cadre de poursuites internationales.

### 10.2. RESPONSABILITES DES ÉTATS DE LA REGION

#### 1. LE RWANDA

Des éléments documentés font état de soutiens logistiques, de présence ou interventions militaires transfrontalières et d'une implication dans l'exploitation des ressources naturelles. Si ces faits sont établis, ils sont susceptibles d'engager la responsabilité pénale individuelle de décideurs pour complicité ou participation à des crimes relevant des juridictions internationales.

#### 2. L'UGANDA

L'implication de l'Ouganda s'inscrit dans une dynamique régionale marquée par des opérations militaires transfrontalières, une implication historique dans le conflit et des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Ces éléments peuvent également fonder des poursuites pour responsabilité internationale et complicité dans la commission de crimes internationaux.

#### 3. RESPONSABILITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

La communauté internationale, malgré des interventions significatives, notamment à travers des missions de maintien de la paix et des initiatives diplomatiques et humanitaires, présente des insuffisances dans la prévention

des atrocités de masse et dans l'effectivité des mécanismes judiciaires. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les mécanismes juridictionnels internationaux et d'assurer une meilleure cohérence entre engagements et actions.

#### 4. RESPONSABILITE DE L'ÉTAT CONGOLAIS

L'État congolais voit sa responsabilité engagée en raison de défaillances structurelles, notamment en matière de gouvernance sécuritaire, de lutte contre la corruption et de fonctionnement du système judiciaire. Ces insuffisances sont déterminantes dans l'appréciation du principe de complémentarité et peuvent justifier l'intervention subsidiaire de la justice pénale internationale.

#### 5. IMPLICATIONS STRATEGIQUES POUR LES POURSUITES DEVANT LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES

L'ensemble des éléments met en évidence une multiplicité d'acteurs et une imbrication étroite entre dimensions sécuritaires, économiques et politiques, conférant aux crimes une portée transnationale.

Dans cette perspective, les implications pour les poursuites internationales sont majeures.

Elles impliquent notamment :

- L'élargissement du champ des enquêtes au-delà des auteurs directs, afin d'inclure les instigateurs, les complices et les bénéficiaires des crimes ;
- L'intégration des dimensions économiques et transnationales dans l'analyse juridique des responsabilités ;
- Le renforcement de la coopération internationale en matière de collecte de preuves, d'exécution des mandats d'arrêt et d'extradition.

Les précédents établis dans les affaires impliquant Thomas Lubanga, Germain Katanga et Bosco Ntaganda démontrent la faisabilité de telles poursuites, tout en soulignant la nécessité d'une approche plus globale.

Les faits documentés constituent ainsi une base suffisamment solide pour initier des enquêtes internationales, consolider des dossiers judiciaires et engager des poursuites effectives devant les juridictions compétentes, en particulier la Cour pénale internationale.

## 11. CONCLUSION

---

L'ensemble de l'ensemble des analyses présentées dans ce rapport met en évidence une réalité structurelle et persistante : le conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo ne relève ni d'une crise conjoncturelle ni d'une simple instabilité sécuritaire. Il s'inscrit dans un système de violences prolongées, organisées et interconnectées, qui s'étend sur plus de trois décennies.

Au-delà de la matérialité des crimes, ce rapport met en lumière une configuration complexe de responsabilités impliquant à la fois des acteurs étatiques régionaux, soupçonnés d'implication directe ou indirecte, ainsi que des insuffisances structurelles de l'État congolais en matière de protection des populations et de répression des crimes.

Un constat particulièrement préoccupant ressort de cette analyse : depuis les origines du conflit, un nombre significatif d'instigateurs, de commanditaires et de facilitateurs de ces crimes ont échappé aux poursuites judiciaires. Cette absence de redevabilité a non seulement affaibli la portée dissuasive du droit international, mais elle a également contribué à entretenir et reproduire les cycles de violence.

Dans ce contexte, il apparaît désormais impératif de retracer de manière exhaustive les responsabilités historiques, y compris celles des acteurs ayant agi dans les premières phases du conflit, de lever les obstacles politiques, institutionnels et économiques aux poursuites judiciaires, et d'engager des procédures visant non seulement les exécutants, mais également les instigateurs et les bénéficiaires du système criminel.

La lutte contre l'impunité ne peut être effective qu'à travers une identification rigoureuse et complète des chaînes de responsabilité, une mobilisation accrue des mécanismes judiciaires internationaux, en particulier ceux de la Cour pénale internationale, une cohérence renforcée des politiques internationales alignant les engagements normatifs sur les pratiques effectives, ainsi qu'une volonté politique affirmée tant au niveau national qu'international.

Les précédents jurisprudentiels relatifs à la République démocratique du Congo démontrent que des poursuites sont possibles. Toutefois, l'ampleur et la complexité des crimes documentés appellent aujourd'hui à un changement d'échelle, incluant une approche rétrospective destinée à combler les lacunes judiciaires du passé.

Ainsi, ce rapport conclut que le temps de l'impunité doit céder la place au temps de la justice. La reconnaissance des responsabilités, la poursuite des auteurs et la sanction des instigateurs constituent non seulement une obligation juridique, mais également une exigence morale envers un peuple profondément meurtri.

C'est à ce prix seulement que pourra s'ouvrir la voie vers une paix durable, fondée sur la vérité, la justice et la réparation.

Aujourd'hui, la consolidation de l'unité nationale repose sur un équilibre entre la pression militaire exercée sur le terrain et la pérennisation du cessez-le-feu obtenu en Suisse en avril 2026. Cette dynamique transforme progressivement la République démocratique du Congo : de zone de conflit, elle tend désormais à s'imposer comme un partenaire diplomatique et économique incontournable, où le développement durable et la stabilité sécuritaire constituent les deux piliers d'une même stratégie de souveraineté.

## 12. RECOMMANDATIONS

---

### Recommandations aux parties prenantes

#### 1. Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo

Il est recommandé aux autorités nationales de :

- Procéder à la réouverture immédiate et sécurisée de l'aéroport international de Goma pour faciliter :
  - L'acheminement rapide de l'aide humanitaire ;
  - L'évacuation médicale des blessés graves selon le besoin ;
  - Le déploiement des acteurs humanitaires.
- Mettre en place un couloir humanitaire sécurisé aérien et terrestre tout en garantissant la neutralité de l'aéroport et son usage strictement humanitaire ;
- Allouer un fonds d'urgence spécifique pour les victimes des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu aux organisations de la société civile pour une réponse rapide ;
- Renforcer immédiatement la protection des populations civiles, notamment dans les zones à haut risque, par un redéploiement stratégique des forces de sécurité et une amélioration des systèmes d'alerte précoce ;
- Engager une réforme structurelle des forces de défense et de sécurité, incluant des mécanismes de vérification des antécédents (vetting), afin d'exclure les éléments impliqués dans des violations graves ;
- Lutter efficacement contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, en renforçant la traçabilité et en poursuivant les réseaux criminels ;
- Renforcer la coopération judiciaire avec la Cour pénale internationale, notamment par l'arrestation et le transfert des présumés auteurs ;
- Mettre en œuvre des poursuites nationales crédibles, conformément au principe de complémentarité.

#### 2. Aux Nations-Unies

Il est recommandé au système des Organisation des Nations-Unies de :

- Renforcer les mécanismes de monitoring et de documentation des violations, en conformité avec les standards probatoires internationaux ;
- Soutenir activement les enquêtes judiciaires internationales, y compris celles menées devant la Cour pénale internationale et d'autres instances judiciaires ;
- Adapter le mandat de la mission MONUSCO pour intégrer explicitement les objectifs de lutte contre l'impunité ;
- Renforcer les mécanismes d'alerte et de prévention des atrocités de masse.

### 3. A la Communauté Internationale

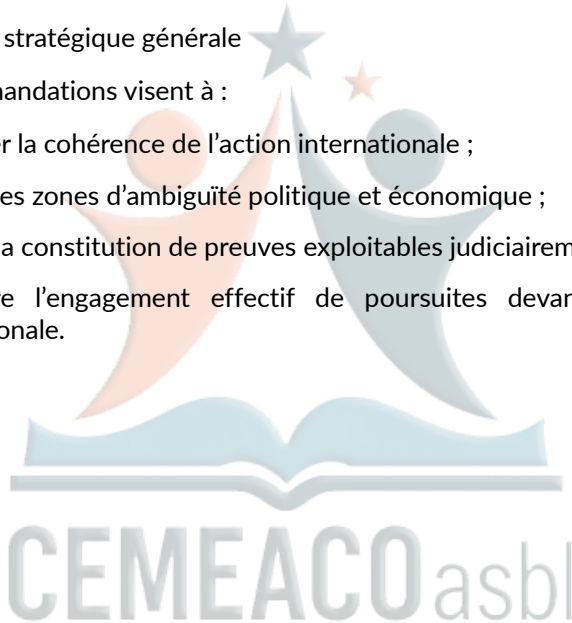
Il est recommandé aux partenaires internationaux de :

- Imposer des sanctions ciblées effectives contre les individus, entités et réseaux impliqués dans les crimes ou leur financement ;
- Renforcer la régulation des chaînes d'approvisionnement en minerais, afin de prévenir toute contribution à l'économie de guerre ;
- Soutenir les initiatives diplomatiques régionales, tout en conditionnant leur appui à des engagements vérifiables en matière de droits humains ;
- Appuyer les mécanismes judiciaires internationaux, en particulier la Cour pénale internationale.
- Exiger du Rwanda l'application des résolutions 2773 et 2808 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptées en 2025.

### 4. Orientation stratégique générale

Ces recommandations visent à :

- Renforcer la cohérence de l'action internationale ;
- Réduire les zones d'ambiguïté politique et économique ;
- Faciliter la constitution de preuves exploitables judiciairement ;
- Permettre l'engagement effectif de poursuites devant la Cour pénale internationale.







Centre d'Entrainement  
aux Méthodes d'Education Active au Congo

Membre de la Fédération Internationale des Centres  
d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active  
"FICEMEA"